























RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT **DURABLE 2024**













Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire

01. LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



Le territoire de la Plaine de l'Ain | 04 Les compétences en 2024 | 05 La gouvernance communautaire | 06 Le fonctionnement de la collectivité | 10 Le budget, les finances | 14

02. LES PROJETS COMMUNAUTAIRES FT LES SERVICES



L'aménagement et le développement du territoire Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) BUCOPA | 18 L'Établissement Public Foncier (EPF) | 20 Les Autorisations du Droit des Sols : service ADS | 20 La politique de la ville / Rénovation urbaine | 22



Les mobilités

Le Transport à la demande (TAD) | 25 Le schéma cyclable | 26 Le développement des modes doux de déplacement | 26 L'animation et les actions en faveur de la mobilité | 26 Le covoiturage | 27 L'intermodalité | 28



L'habitat et le logement

Les enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 | 31

Aides financières à l'habitat et actions collectives | 31 OPAH et Plateforme de rénovation énergétique | 32



Retrouvez les initiatives « développement durable » de la CCPA au fil des pages



La prévention et la gestion des déchets

Prévention, collecte et traitement | 34 PLAINÉNERGIE: transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable | 37



La transition écologique et énergétique L'énergie | 38

L'environnement et la biodiversité | 41



Le développement économique et l'emploi

Implantation et création d'entreprises | 44 Grands équipements et projets | 47 Soutenir l'innovation au cœur du territoire | 49 Emploi - formation | 51 Réseaux et animation économique | 53 Agriculture | 54



La promotion du tourisme Développement touristique | 56 Promotion touristique | 58

Taxe de séjour | 59

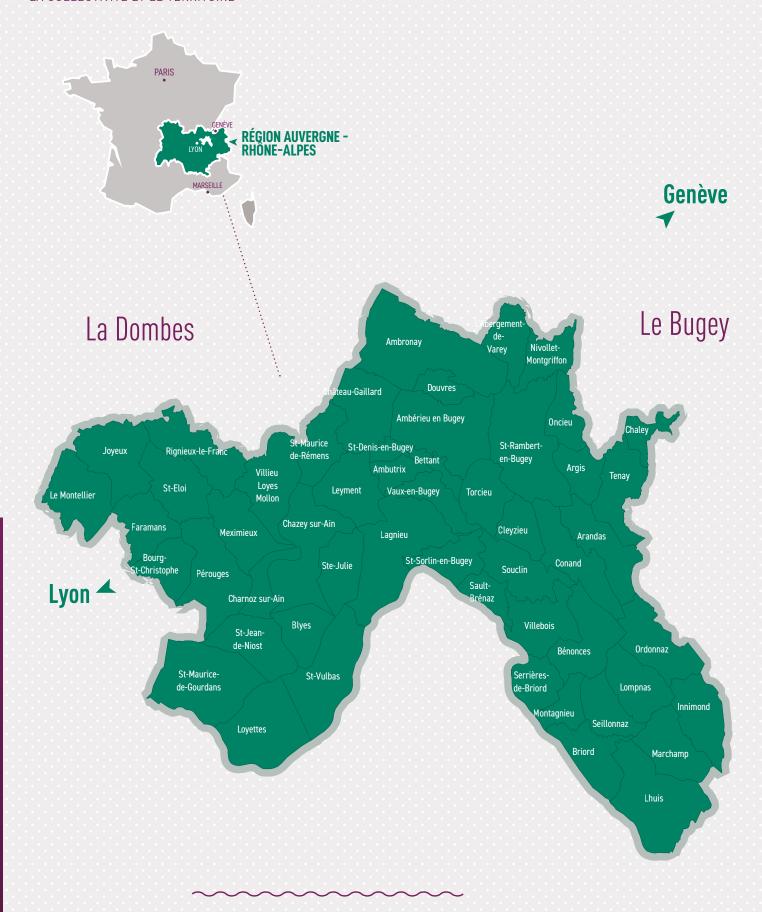


Les actions de proximité et la vie locale

Les seniors - le service du CLIC | 60 Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés | 61 Maison France Services | 61 La promotion du sport | 62 La jeunesse et l'insertion | 63 La culture et l'évènementiel | 63

01

LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



Communes



LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN



712



En région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain, à l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain couvre un vaste territoire de 53 communes comptant plus de 81 000 habitants sur 712 km².

Dans un contexte rural et périurbain et d'entités naturelles variées : Plaine de l'Ain, Dombes et Bugey, le territoire offre un cadre de vie préservé au cœur des dynamiques économiques, innovantes et résidentielles.

En taille de population, à l'échelle nationale, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est la 5ème plus importante communauté de communes.



30000 emplois



23 zones d'activités économiques communautaires



Le parc industriel de la Plaine de l'Ain



LES COMPÉTENCES

Principales compétences exercées par la Communauté de communes

→ Aménagement de l'Espace

- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Pôle d'Échanges Multimodal d'Ambérieuen-Bugey : études, réalisation, aménagement et gestion

→ Développement économique

- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme
- → Aires d'accueil des gens du voyage
- → Collecte et traitement des déchets
- → GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- → Plan Climat Air Energie territorial

- → Politique de la ville
- → Logement
- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux
- → Parcs de stationnement
- → Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain
- → Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)
- → MSAP (Maison de services au public)
- → Actions de soutien et de promotion dans les domaines du sport, de la musique, de la culture, de la solidarité, de l'insertion, de la jeunesse et du numérique
- → Soutien aux formations post-baccalauréat
- → Voies cyclables et ViaRhôna itinéraires de randonnées
- → Mobilités et déplacements
- → Compétence nouvelle Élaboration et modification du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'effectue au travers de trois organes :

- 1. Le Conseil communautaire
- 2. Le Bureau communautaire
- 3. Les Commissions consultatives permanentes

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de :

communautaires titulaires

communautaires suppléants

Élus communautaires

Les élus communautaires représentent les 53 communes de la CCPA, leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants par commune.

Il est présidé par M. Jean-Louis GUYADER. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. En 2024, le conseil communautaire s'est réuni lors de six séances publiques. Il a adopté 210 délibérations.



Processus d'information et de décision au sein de la CCPA



Commissions consultatives permanentes

émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire arbitre



Conseil communautaire

délibère



Conseils
communautaires

→ adoption de 210

délibérations

Bureaux communautaires

50Réunions
de commissions

décisions du
Président prises
dans le cadre
des délégations
de compétence
accordées
par le Conseil
communautaire

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, de 11 vice-présidents et de 11 autres membres du bureau.

→ Président : Jean-Louis GUYADER

→ Vice-président(e)s :

- 1er vice-président : Marcel JACQUIN
- chargé des mobilités
- 2e vice-président : Daniel FABRE
- chargé du développement économique et environnemental
- 3e vice-président : André MOINGEON
- chargé de la collecte et du traitement des déchets
- 4e vice-présidente : Elisabeth LAROCHE
- chargée des finances, du budget et des mutualisations
- 5e vice-président : Joël BRUNET
- chargé de l'aménagement du territoire et de la valorisation du petit patrimoine et des relations avec le Département de l'Ain et ses services
- 6e vice-président : Bernard PERRET
- chargé de l'habitat, du logement, de la politique de la ville et du suivi du service des autorisations du droit des sols
- 7e vice-président : Jean-Pierre GAGNE
- chargé du sport et de la jeunesse
- 8e vice-président : Eric BEAUFORT
- chargé du commerce (+ référent Gens du voyage)
- 9e vice-présidente : Aurélie PETIT
- chargée de la culture et des évènements
- 10e vice-président : Daniel MARTIN
- chargé des énergies nouvelles
- 11e vice-président : Patrick MILLET
- chargé du tourisme

→ Membres du bureau :

- Daniel BEGUET
- Sylviane BOUCHARD,
- chargée des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture
- Josiane CANARD,
- chargée de la participation et de la concertation
- Dominique DALLOZ
- Liliane FALCON,
- chargée des solidarités et des services à la personne
- Gisèle LEVRAT,
- chargée de la santé
- Christian LIMOUSIN,
- chargé des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire
- Jean-Alex PELLETIER,
- chargé de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement
- Jean PEYSSON.
- chargé de la biodiversité et des espaces naturels
- Sylvie RIGHETTI-GILOTTE,
- chargée de la formation
- Françoise VEYSSET-RABILLOUD,
- chargée du Plan Climat Air Energie Territorial et de ses actions

3. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

Les 10 commissions consultatives permanentes, appelées « commissions thématiques »

Ces commissions sont chargées d'étudier en amont les sujets soumis au conseil communautaire. Elles émettent des avis et formulent des propositions dans les domaines thématiques dont elles relèvent. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants.



Mobilités

Déplacements/stationnements, voies vertes, pôle d'échange multimodal - 5 réunions



Habitat - Logement - Politique de la ville - ADS

Habitat, logement, politique de la ville, rénovation énergétique (habitat), OPAH/PLH, opérations territoriales d'aménagement, gens du voyage -4 réunions



Économie - Environnement

Stratégie et développement économique, prospective, Emploi/formation, Numérique, Innovations, Environnement, plan climat et ses actions - 9 réunions



Gestion des déchets

Collecte et traitement des déchets. déchetteries - 7 réunions



Commerce - Agriculture

Commerce, agriculture, alimentation, politique locale du commerce - 6 réunions



Energies nouvelles

Énergies renouvelables, hydrogène, méthanisation, etc.- 5 réunions



Finances - Mutualisations

Finances, budget, Fonds de concours, mutualisations - 3 réunions



Sport, jeunesse, solidarité

Sport - CLIC - Maison France Services (MFS) - Mission Locale -2 réunions





Tourisme

Tourisme - Randonnées - 3 réunions



Culture, évènementiel

3 réunions



4. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

2024 correspond à la troisième année pleine de fonctionnement du conseil de développement.

Il s'agissait aussi de la dernière année sous sa composition initiale. Le conseil communautaire a en effet désigné, le 12 décembre dernier, une nouvelle composition de 30 membres, 15 femmes et 15 hommes, qui débutent actuellement leurs travaux.

L'activité en 2024 fut importante :

- Deux assemblées plénières
- 22 réunions des groupes de travail constitués (9 culture, 6 mobilité-économie et 7 environnement).

Le groupe culture a continué son travail sur la pratique culturelle du territoire et ses modes de promotion possibles. Le site « Plain de Culture », agenda culturel de la Plaine de l'Ain a été créé et mis en ligne.

Le groupe mobilité/économie s'est penché notamment sur l'intégration du projet EPR dans le territoire en termes d'habitat, de mobilité, de foncier.

groupe environnement a travaillé essentiellement sur les questions agricoles et alimentaires, avec l'appui d'un groupe de stagiaires de l'ISARA. Il a aussi organisé une première conférence sur le lien entre l'énergie, le climat et la biodiversité.

Des membres du conseil de développement ont aussi été intégrés dans un certain nombre de comités de pilotage, sur les énergies nouvelles, la prévention des déchets, le contrat d'objectif territorial de l'ADEME ou le CTEAC.



LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain compte 101 agents en 2024, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.

Président : Jean-Louis GUYADER et le Bureau



Directeur général des services : Thierry COLIN Directrice Générale Adjointe des Services : Virginie BRUNET BERNARD Directrice Générale des Services Techniques : Laëtitia DECORTE

PÔLE RESSOURCES ET MUTUALISATIONS

SERVICE RESSOURCES

- → Responsable RH : Géraldine RAYNAL
- Gestionnaire carrières et paies : Laure LEFEBVRE - Assistante RH et prévention : Séverine MOREL
- → Responsable du service finances Budget :
- Sandrine VIGNON
- Responsable comptable: Esther LOCHON
- Gestionnaire comptable et financière : Caroline MOCQUIN
- Gestionnaire budgétaire et comptable et instructeur de subventions : Anaëlle GAILLARD
- Assistante gestion administrative et comptable : Monique LAPOUSSIERE
- → Secrétariat de direction et des assemblées : Christelle CAGNIN
- → Chargée de communication, évènements et culture : Amandine BERTRAND
- → Assistante administrative et d'accueil : Céline POIREL
- → Assistant gestion informatique : Nordine DEGINNI (DPO)

SERVICE CLIC / SENIORS

- → Coordinatrice / Responsable du service CLIC : Cindy LARTIGUE
- Assistante de coordination et de service social : Laetitia LOUREAUX-DESBOIS
- Assistante administrative d'accueil et d'information social : Sandrine TURC

MAISON FRANCE SERVICES MFS (MSAP)

- → Responsable de service Maison France Services : Anaïs SAURAT
- → Conseillères France Services : Soumia GHACHOUI, Isabelle GUERRE, Gisèle KUMCU, Laure SACCHINELLI, Marine SECCI

SERVICE COMMUN ADS

- → Responsable du service de conseil et d'assistance en urbanisme et ADS : Marilyne BEGOT
- Instructrices ADS : Camille BAILLY, Françoise ERARD, Kathlène MICHON, Sarah PAILLART, Jennifer PUTELAT
- Assistante administrative et d'accueil: Stéphanie NICOLAS

PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Responsables DGS et DGAS

- → Responsable développement territorial et dispositifs contractuels : Virginie BRUNET BERNARD
- → Responsable du service développement économique : Amandine ARRIGONI
- Chargé de mission emploi formation / animation économique : Mathieu BLETTERY
- Chargé de mission accueil des entreprises et foncier économique : Nabil AFKIR
- Assistante de gestion administrative : Paula DOS REIS
- Responsable de conception et de réalisation des aménagements et constructions : Laurence DE LORENZI
- Chargé des opérations de travaux et de construction: Charly BOUCHARD
- → Responsable grands projets et mission EPR : Olivier DEMOULIN
- Chargée de mission transition énergétique climat et écologique - Agriculture : Claire LABARTETTE
- → Chargée de mission développement touristique : Véronique CLERC
- Coordinatrice culture et éducation artistique (CTEAC) : Lygeri PAPAGIANNAKI

Commande publique : service mutualisé avec la Ville d'Ambérieu-en-Buaev

→ Responsable de service : Nadia GUILLAUMIN

PÔLE AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

Responsable DGST

SERVICE AMÉNAGEMENT

- → Service aménagement / Renouvellement urbain : Laetitia DECORTE
 - Responsable de conception et de réalisation des aménagements et des constructions : Laurence DE LORENZI
- Chargé des opérations de travaux et de construction : Charly BOUCHARD
- Chargée de projet transfert eau et assainissement: Stéphanie CEBALLERO
- Responsable aménagement/habitat : Vincent LEGROS - Chargée de mission mobilité : Sandra BACCHETTA
- Animatrice mobilité TAD : Manon SEGUELA

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

- → Responsable du service gestion des déchets : Cynthia DE SAINT I EGER
 - Chargée de mission déchets : Elaine LE BRUN • Animatrice prévention - Guide composteur : Marie COMBIER
 - Animatrice déchets Tri : Emilie RENDU
- Chargée de fiscalité déchets : Isabelle CRISTINI - Chargé de gestion bâtimentaire et règlementaire : Pascal COLIN
- Assistante opérationnelle du service gestion des déchets : Florence PIROD
- Mécanicien Automaticien : Jean-François PUGEAT, JAUNET Thibaut
- Agent technique polyvalent : Benjamin GROSJEAN
- Chargé d'exploitation et de suivi de la collecte: Alexandre MOURROZ
- Équipes de collecte (voir en p. 11)
- Agent technique polyvalent : Olivier LAURENT
- Agent du quai de transfert : Pierre-Adrien CAGNIN
- Chargé de suivi des déchèteries et des prestataires déchets : *Teddy DELOFFRE*• Assistante administrative et de facturation :
- Séverine DONET
- Agents d'accueil de déchèteries (hors marché) / Agent d'entretien du site : Philippe LINGOT, Gilles MONNET

SERVICE TECHNIQUE

- → Responsable Accueil des Gens du voyage : Nordine DEGINNI
 - Référent technique aires GDV / grand passage : Saïd MOULFI
 - Gardiens-régisseurs des aires des gens du voyage : Pierre CADOT, Sophie CUZIN RAMBAUD
- → Responsable Patrimoine bâti communautaire et abords : Serge THEBAULT
- Agent d'entretien des locaux : Evelyne PRAT - Agent technique /espaces verts : Pátrick PONS

101 agents répartis entre la filière administrative et la filière technique

2545 de formation



SERVICE GESTION DES DÉCHETS Les équipes de collecte

Chauffeurs

- → Hervé ABAD
- → Cyrille BERNIN
- → Franck BILLARD
- → Olivier GARCIA
- → Julien MOURROZ
- → Romain MURACZEWSKI
- \rightarrow Dominique OLIVETTI
- → Bruno VITALIS
- → Maxime BAUDRY

Chauffeurs remplaçants / Rippeurs

- → Nicolas BAUDRY
- → Émilien BELLON
- → Benoît CASTELLANI
- → Éric CHEVILLOT
- \rightarrow Christopher HUGONNET
- → Stéphane PECHOUX
- → Patrick SINAN
- → Nicolas GUEYDAN
- → Alex HUMBERT

Rippeurs

- → Maverick DE LAS NIEVES
- → Pierrick GARCIA
- → Danes HUMBERT
- \rightarrow Yves ISLER
- → Ludovic PAGNEUX
- → Pierre PAYET
- → Franck PEPIN
- → Loïc PORTE
- → Nolan MILLET



← Centre technique des déchets ménagers

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ Siège de la CCPA

143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain Le château, l'annexe et le parc du château. Service ressources, service aménagement, service développement et service technique.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets

01150 Sainte-Julie, Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination) 46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols

46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des entreprises - LAB - Living lab -**Espace coworking**

48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Agora

5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Albarine

108, rue du Docteur Temporal - 01230 Saint-Rambert-en-Bugey

→ Sept déchèteries :

Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux

Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage

(16 emplacements pour 32 places de caravanes) Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux.

→ Aire de grand passage

(150 caravanes): Ambérieu-en-Bugey.

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain

Lycée de la Plaine de l'Ain 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires

Douvres/Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/Ambronay, Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard, Meximieux / Villieu-Loyes-Mollon, Sault-Brénaz / Lagnieu, Villebois.

→ L'office du tourisme

Bureau d'information touristique à Saint-Sorlinen-Bugey et Pérouges.

LA DÉMATÉRIALISATION



→ Avec les élus et les communes membres

Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).

Dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.

INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances - délibérations registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec la commande publique

Service mutualisé avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

→ La mutualisation

- Intranet : élus et secrétaires de Mairie
- Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes : via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)
- -Réunion des secrétaires de mairie échanges d'information, actualité...
- Conférences à destination des maires

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUX HABITANTS

En 2024, la CCPA, a renouvelé sa présence sur les brochures de différents partenaires pour promouvoir ses dispositifs, mais elle a également développé sa présence sur les antennes radios locales, et particulièrement sur FC radio. Ainsi des spots radios "Habitat", "Culture", "infos déchets"... valorisent désormais régulièrement les dispositifs et actions de la CCPA.



00:03 / 00:18 49



← Une présence sur les réseaux sociaux

→ Des spots radios qui valorisent

les actions de la CCPA

......

«Plaine Ainfo». Impression en 36 000 exemplaires, diffusion en porte à porte à l'ensemble des foyers de la Plaine de l'Ain



Une page Facebook



Un compte linkedin



Un compte Instagram





Une Newsletter bimestrielle. à l'attention principalement des conseillers communautaires, des mairies et agents de la CCPA





LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

Les trois budgets de la CCPA sont :

- Un budget principal relatif à toutes les dépenses et recettes de la collectivité,
- Un budget annexe développement économique pour toutes les dépenses relatives à la création, à la gestion, à l'entretien et la commercialisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE),
- Un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

FOCUS SUR LES DÉPENSES

Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à près de 72,4 millions d'€ réparties de la façon suivante :

- → 18,6 millions d'€ en investissement,
- → 53,8 millions d'€ en fonctionnement.

En 2024, la CCPA a reversé 22,2 millions d'€ aux 53 communes membres sous plusieurs formes:

- Attestations de compensation (dotation obligatoire liée au transfert de compétences) : 13.4 millions d'€.
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire): 6,7 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques (dotation volontaire): 2,1 millions d'€,

 Divers remboursements aux communes notamment remboursement du coût des transport élèves à la piscine : environ 70 000 €. Ainsi que le bonus piscine d'un montant de 188 600 €.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 9,7 millions d'€ reversés (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources -FNGIR et le Fonds de Péréguation des ressources Intercommunale et Communales - FPIC).

FOCUS SUR LES RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à 79 millions d'€ (hors excédent de fonctionnement capitalisé):

- → 10,5 millions d'€ en investissement,
- → 68,4 millions d'€ en fonctionnement.

Les recettes sont en hausse de 8% par rapport à l'année dernière. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État augmente par rapport à 2023 (+5,72%), elle s'établit à 3 234 487 €. Cette DGF est composée de deux dotations :

- La dotation de compensation (2 410 000 €) en baisse depuis plusieurs années ;
- La dotation d'intercommunalité (824 000 €) qui augmente en conséquence.

Évolution o	le la fiscalité «ménage»	2021	2022	2023	2024
	Résidences principales				
Taxe d'habitation	Résidences secondaires	374 884	395 423	395 469	486 195
	Compensation fraction TVA	6 968 257	7 648 334	7 857 133	7 854 827
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		27 022	27 807	25 752	30 764
Taxe additionnelle sur les taxes foncières sur les propriétés non bâties		81 462	82 336	82 485	90 373
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		8 446 633	9 388 799	9 378 675	10 811 784
Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		372 256	465 781	560 075	520 630
TOTAL		16 270 514	18 008 480	18 299 589	19 794 573

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité.

Pour 2024, les taux d'imposition sont restés stables pour la fiscalité dite ménage mais a un peu augmenté pour la fiscalité dite économique.

Pour rappel:

- Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (TH) : 6,30 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB): 0.00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB): 2,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,31 %

À noter que :

- Les taux de fiscalité sont parmi les plus faibles de France :
- Le taux de TH ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales;
- Avec un taux de CFE de 20,31 %, que la CCPA a décidé d'augmenter de 0,98 point en 2024 pour faire face aux coûts d'aménagement des zones d'activités, la CCPA conserve cependant le taux le plus bas des communautés de communes d'Auvergne Rhône-Alpes à comparer aux taux de Lyon (28,62%) ou Grenoble (34,63%);
- Enfin le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties reste encore cette année à 0%.

- → Concernant la fiscalité « ménage » : elle a subi une importante modification depuis 2021 à savoir la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales mais avec compensation par une fraction de TVA perçue initialement par l'État.
- → Concernant la fiscalité « professionnelle »: pour 2024, elle représente plus de 40,458 millions d'€ des recettes fiscales de la CCPA. Elle correspond majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, TASCOM, IFER). Depuis 2023 les collectivités territoriales ne percoivent plus de CVAE qui est remplacée par une fraction de la TVA. Sa disparition complète prévue en 2027 a été repoussée en 2030 pour soutenir les finances publiques.

REVERSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

La CCPA a mis en place une politique financière de reversement importante et variée dans le but de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de pouvoir développer leurs projets.

Plusieurs reversements aux communes ont été mis en place, il s'agit :

- → D'une dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 6.7 M €/an
- → D'un fonds de concours généralistes aux communes
- → Des fonds de concours thématiques
- → Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération

À travers cette politique de reversement, la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

Évolution de la fiscalité «professionnelle»	2021	2022	2023	2024
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	11 909 443	12 502 780	13 496 523	14 686 860
Compensation de l'État (sur exonérations de CFE)	7 537 273	7 776 624	8 467 117	8 908 475
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	8 620 498	9 296 640	-	-
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	-	-	8 848 152	8 821 486
Taxe sur les surfaces commerciales	918 636	846 336	969 494	1 147 269
Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux	6 246 055	6 338 584	6 659 313	6 893 699
TOTAL	35 231 905	36 760 764	38 440 599	40 457 789

- Fonds de concours généralistes aux communes

Les fonds de concours généralistes aux communes ont pour objectif d'encourager l'investissement local. Ils permettent le financement des projets sur le territoire de la CCPA en essayant de privilégier l'activité économique des entreprises et l'emploi local. Les communes sont libres d'utiliser les fonds mis à leur disposition sur tous types de projets d'investissement.

L'année 2024 a vu la création de la 6ème génération des fonds de concours généralistes, chaque phase durant 3 ans. Son montant total est le même que le précédent (6,75 millions d'€).

48% des demandes de fonds de concours concernent les bâtiments, 20% la voirie-réseaux, 20% l'eau et l'assainissement, 6% pour l'accessibilité, 6% pour les jeux d'enfants.

Fonds de concours généralistes - 6° génération

Nombre de dossiers instruits	15
Montant total des travaux	2 300 573 €
Montant des fonds de concours attribué	801 785 €

¬ Fonds de concours spécialisé petit patrimoine

Les fonds de concours petit patrimoine permettent de financer des travaux de renouvellement, de réhabilitation, de restauration de patrimoine communal. L'aide apportée par la CCPA peut aller jusqu'à 4 000 € par mandat municipal et pour un projet.

Fonds de concours petit patrimoine

Nombre de dossiers instruits	2
Montant total des travaux	18 000 €
Montant des fonds de concours	5 824 €



↑ Rénovation du four de Saint-Sorlin-en-Bugey

02

LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA



¬ Mise en œuvre du SCoT

Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est couvert par le SCoT (Schéma de cohérence territorial) BUCOPA (Bugey Côtière Plaine de l'Ain). La CCPA adhère au Syndicat mixte du SCoT BUCOPA, qui assure la définition et la mise en œuvre du SCoT. Il a été approuvé le 26/07/2017. Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchan-

Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain...) et locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...).



- Prescription de la révision générale du SCoT

Lors du Conseil syndical du 2 avril 2024, l'assemblée délibérante a prescrit la révision générale du SCoT qui avait pour objet :

- 1. Intégrer au SCoT les nouvelles dispositions législatives et réglementaires ;
- 2. Se mettre en compatibilité avec les plans et programmes supérieurs;
- 3. Réinterroger la stratégie générale d'aménagement du territoire au regard des projets futurs et potentiels d'infrastructures d'envergure nationale et régionale;
- 4. Poursuivre un développement territorial équilibré entre armature urbaine et zones les plus rurales et de montagne;
- 5. Répartir les efforts à consentir en matière de sobriété foncière :
- 6. Accompagner le territoire face aux enjeux du changement climatique;
- 7. Confirmer l'espace agricole comme source de richesse durable et responsable ;
- 8. Préciser les objectifs de production de logements:
- 9. Privilégier une urbanisation optimisant les enveloppes urbaines existantes, le renouvellement urbain, etc.
- 10. Permettre un développement économique créateur de richesses et d'emplois irrigant l'ensemble du territoire :
- 11. Elaborer un DAACL garantissant la pérennité du commerce de proximité dans les centralités :
- 12. Renforcer l'attractivité touristique préservation des richesses écologiques, paysagers, patrimoniales et culturelles;
- 13. Prévoir le développement des infrastructures de transport de manière à favoriser la mobilité sur le territoire, notamment alternative à la voiture individuelle.

Suite à cette délibération, un marché public a été lancé pour recruter un prestataire spécialisé pour accompagner le Syndicat mixte BUCO-PA dans cette procédure.

Le groupement suivant a été retenu :

 ATOPIA, mandataire du marché spécialisé dans la planification territoriale, l'aménagement et l'urbanisme.

- IETI, spécialisé en environnement,
- NOUVEAU TERRITOIRE, spécialisé en urbanisme commercial et stratégique de développement économique.

Parallèlement, le Syndicat mixte a retenu le cabinet HELIOS avocats pour s'assurer de la conformité juridique de l'ensemble de la procédure.



L'ENSEMBLE DU CONTENU ET DES PIÈCES RÈGLEMENTAIRES DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCOT EST DISPONIBLE VIA LE LIEN:

www.bucopa.fr/le-scot/tout-savoir-sur-la-revisiongenerale-du-scot/

- Partenariat CAUE

Le Syndicat mixte BUCOPA est engagé depuis son approbation dans la mise en œuvre des objectifs et des orientations fixés dans le SCoT en matière de qualités architecturales et paysagères. À ce titre, le partenariat avec le CAUE se poursuit.

Ce partenariat a pour objectif le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère.

Cette convention prévoit :

Des actions de formations et de sensibilisation :

- Élaboration et organisation d'une formation sur mesure (théorique et pratique) sur le thème de la densification des enveloppes urbaines avec visite de terrain
- Élaboration de nouvelles fiches de recommandations sur les thèmes suivants : Intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti, gestion de la densification des enveloppes urbaines, qualité des lisières urbaines.

La poursuite des actions de conseils :

- · Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, pour intégrer les orientations des cahiers de recommandations dans le règlement et les OAP notamment:
- En amont des projets de constructions ou d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés (Permis de construire, permis d'aménager...);
- En accompagnant les services ADS pour analyser les dossiers d'autorisation d'urbanisme présentant des enjeux spécifiques architecturaux ou paysagers.
- POUR ALLER PLUS LOIN : www.bucopa.fr/le-scot-enpratique/les-cahiers-de-recommandations/

2. L'Établissement Public Foncier (EPF)

Durant cette année, l'EPF a procédé à la phase préparatoire de deux démolitions (Saint-Ramberten-Bugey et Tenay), dix acquisitions sur le territoire de la CCPA (Lagnieu, Leyment, Ambérieu-en-Bugey, Château-Gaillard, Ambronay, Saint-Rambert-en-Bugey, Argis, Tenay, Serrières-de-Briord Sault-Brénaz) et à six reventes (Saint-Maurice-de-Gourdans, Chazey-sur-Ain, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Tenay, Saint-Jean-de-Niost).

3. Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Depuis 2014, le service ADS (Autorisation Droits des Sols) assure l'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour les communes de la CCPA dotées d'un document d'urbanisme soit 43 communes.

En 2024, le service ADS a instruit 1 119 autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, Déclarations Préalables taxables, Certificat d'Urbanisme opérationnel).

En parallèle, le service apporte son assistance juridique aux élus en cas de recours ou pour toute question relative au droit de l'urbanisme.

L'année 2024 a été marquée par la continuité et l'amélioration de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme : 493 demandes ont été instruites par voie dématérialisée. Un important travail d'information et de formation se poursuit auprès des communes avec des journées d'échange entre les 43 communes et le service ADS sur les pratiques d'instruction (pratique du logiciel d'instruction et de la dématérialisation) et sur des sujets en droit de l'urbanisme (Sursis à statuer avec 21 participants et les travaux sur constructions existantes avec 56 participants).





Accueil du public sur rendez-vous

directement en mairie avec les élus et les pétitionnaires.



Bureaux du service ADS

Maison des Entreprises 46 rue Noblemaire - 01 500 Ambérieu Service ouvert uniquement aux élus et au personnel municipal sur RDV



Assistance juridique

pour les élus sur leurs questions d'urbanisme et le suivi des recours



Instruction

des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables génératrices de taxes, des permis de démolir, des certificats d'urbanisme opérationnels







Dossiers instruits par le service ADS en 2024

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PCmi (maison indivi- duelle)	PC (permis de construire)	DP- lot	PA (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Ambérieu-en-Bugey	28	34	22	41	0	3	8	136
Ambronay	3	10	16	11	0	1	0	41
Ambutrix	4	3	1	1	2	0	0	11
Argis	4	4	2	1	0	0	1	12
Bettant	0	9	4	1	0	0	0	14
Blyes	1	17	11	8	1	0	0	38
Bourg-Saint-Christophe	0	16	7	10	2	0	0	35
Briord	2	6	5	2	0	0	0	15
Charnoz-sur-Ain	1	7	6	3	0	1	0	18
Château-Gaillard	3	17	7	11	0	1	1	40
Chazey-sur-Ain	0	8	11	2	0	0	0	21
Cleyzieu	0	0	2	0	0	0	0	2
Douvres	0	3	11	0	1	0	0	15
Faramans	1	11	6	1	0	0	0	19
Joyeux	1	2	1	1	0	0	0	5
L'Abergement-de-Varey	0	1	0	1	0	0	0	2
Lagnieu	5	21	21	16	0	4	14	81
Le Montellier	0	5	2	4	0	0	0	11
Leyment	3	9	8	5	0	0	0	25
Lhuis	0	7	7	2	0	0	2	18
Lompnas	0	4	2	5	0	0	0	11
Loyettes	3	14	9	5	0	1	0	32
Montagnieu	1	4	4	3	0	1	0	13
Ordonnaz	1	0	2	0	0	0	0	3
Pérouges	4	10	14	18	0	4	0	50
Rignieux-le-Franc	1	8	12	6	0	0	0	27
Saint-Denis-en-Bugey	1	5	8	1	0	1	0	16
Saint-Eloi	1	3	2	2	0	1	0	9
Saint-Jean-de-Niost	0	19	12	4	0	0	0	35
Saint-Maurice-de-Gourdans	5	25	17	9	0	3	0	59
Saint-Maurice-de-Remens	4	4	9	7	0	0	0	24
Saint-Rambert-en-Bugey	2	1	5	7	0	0	1	16
Saint-Sorlin-en-Bugey	4	13	4	1	0	1	0	23
Saint-Vulbas	3	8	3	28	0	0	0	42
Sainte Julie	2	2	3	2	0	2	0	11
Sault-Brenaz	1	8	0	2	0	0	0	11
Serrières-de-Briord	6	10	3	3	0	0	0	22
Souclin	0	4	5	2	0	1	0	12
Tenay	2	2	3	3	0	0	1	11
Torcieu	1	6	6	1	0	0	0	14
Vaux-en-Bugey	3	4	7	7	1	2	0	24
Villebois	15	10	8	3	0	0	0	36
Villieu-Loyes-Mollon	3	25	20	5	0	6	0	59
TOTAL	119	379	308	245	7	33	28	1119

4. La politique de la ville / Rénovation urbaine



- Contrat de Ville 2024-2030 : Plus de cohésion, moins d'inégalités

La Politique de la Ville est une politique de cohésion visant à réduire les inégalités. Elle vient mobiliser, renforcer et compléter les politiques publiques et actions déjà existantes. Entré au sein du dispositif Politique de la Ville pour la première fois en 2014, le quartier prioritaire d'Ambérieu-en-Bugey, nommé « Les Courbes de l'Albarine », fait toujours partie des 1 362 quartiers prioritaires retenus pour la période 2024-2030.

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 a été signé le 21 mai 2024 par la Sous-Préfecture de Belley, la CCPA et la Mairie d'Ambérieu-en-Bugey.

Pour cette nouvelle période, l'ambition de la Politique de la Ville est de permettre aux habitants de s'épanouir tout au long de leur vie dans un quartier où il fait bon vivre. Afin d'atteindre cet objectif, la Ville et la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sont accompagnées par leurs partenaires et déploient une stratégie commune s'appuyant sur 3 axes :

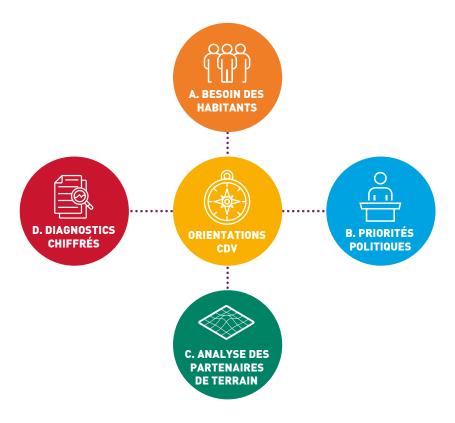
1 - Faire de ce quartier un pôle dynamique et attractif à l'échelle de la Ville et de l'intercommunalité

Les travaux du Pôle d'Échange Multimodal et les réhabilitations des bailleurs ont permis d'amorcer une transformation du quartier. La volonté est de poursuivre les travaux de rénovation urbaine et la mobilisation des moyens humains et financiers de chaque partenaire afin de favoriser le développement économique (Quartier des Affaires et des Savoirs) et renforcer la présence de services à destination des habitants (Place Sémard).

2 - Améliorer le cadre de vie

À une échelle globale, il convient de développer des espaces publics et espaces verts propres et de qualité et de poursuivre la réhabilitation du parc locatif. La qualité de vie passe également par l'amélioration de l'habitat et un accompagnement des écogestes et de la réduction de charges. Ces actions permettront d'agir en faveur de la mixité sociale via une politique de peuplement.

– Élaboration du nouveau contrat de ville



3 - Lutter contre les inégalités et permettre à chacun d'améliorer ses conditions de vie

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent agir en faveur de l'autonomie des personnes au travers d'actions de solidarité, d'accès aux droits, de maîtrise de la langue et de soutien à l'emploi. Le vivre ensemble sera favorisé au travers d'animations de proximité et d'une meilleure tranquillité publique. Enfin, pour permettre l'épanouissement de tous, une priorité sera donnée à la réussite éducative, la santé, la culture et la promotion du sport.

Le Contrat de Ville est un document unique qui permet de détailler cette stratégie ambitieuse en actions concrètes à destination des habitants pour la période 2024-2030 : 9 enjeux territoriaux, 16 objectifs stratégiques et 33 déclinaisons concrètes.

Il est signé par l'État, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, le Département de l'Ain, la Caf de l'Ain, l'Agence Régionale de Santé, France Travail, les services de l'Éducation Nationale, et les bailleurs sociaux (Dynacité, Semcoda, ICF).

Il permettra de déployer des moyens humains et financiers au bénéfice des habitants du Quartier Politique de la Ville et de tous les Ambarrois.

Exemples d'actions

→ Réunions publiques « diagnostic en marchant »

Le 12 juin 2024, les Ambarrois étaient invités à échanger avec les élus et les bailleurs concernant les besoins et problématiques concrètes du Quartier Prioritaire. La majorité des points évoqués ont d'ores-et-déjà été pris en compte, preuve que le dialogue permet d'avancer ensemble.

\rightarrow Olympisme!

Le 28 août 2024, plus de 100 enfants et adultes ont participé à l'après-midi sportive avec le Comité Départemental Olympique et Sportif.

→ Des préaux tout beaux!

Enjeu premier du Contrat de Ville, les écoles Jean Jaurès et Jean de Paris bénéficient d'un accompagnement renforcé. Parmi les premières actions, la rénovation du préau de l'école maternelle Jean Jaurès par des jeunes en chantiers éducatifs.

→ Octobre Rose 2024

83 femmes ont participé aux ateliers gratuits de sensibilisation et de dépistages du cancer du sein coordonnés par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes.

→ Un nouveau cabinet médical en Gare

Très attendu, le nouveau cabinet médical du Centre de Santé des Allymes est ouvert aux consultations depuis le 21 octobre 2024. Cette structure temporaire, mise en place en un temps record, favorise la proximité et l'accessibilité aux soins médicaux. Deux médecins réalisent des consultations sur rendez-vous, du lundi au jeudi, au 04 74 37 30 30.

→ Chantiers éducatifs d'insertion

Depuis 10 ans, la Politique de la Ville soutient des chantiers éducatifs d'insertion avec la Mission locale Jeunes et la Sauvegarde de l'Enfance.

Ces actions citoyennes permettent à des jeunes de 16 à 25 ans de reprendre une dynamique d'insertion professionnelle en étant actif et utile. En 2024, 48 jeunes ont pu repeindre la bibliothèque de l'école élémentaire Jean Jaurès et aménager des carrés potagers dans l'école maternelle Jean Jaurès. Ils ont également réalisé du ramassage de déchets, de l'entretien des espaces verts et d'autres travaux de peinture.



¬ La rénovation urbaine – Convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine

Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les personnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu-en-Bugey ou sur le territoire de la Communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de transformer ce quartier pour en faire une destination résidentielle de choix, compte tenu de sa position géographique en plein cœur du quartier gare et de ses aménités futures. Le nouveau quartier de la gare offrira des atouts notables en termes de présence de services publics, de services médico-sociaux, d'équipements d'enseignement, de services de transport. Il s'agit d'intensifier les fonctions urbaines (services, commerces, culture, formation...) tout en densifiant le tissu urbain pour participer à l'accueil de la population projetée par les ambitions du SCoT à l'horizon 2030, à savoir 3000 habitants supplémentaires à l'échelle de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

Il s'agit également de favoriser la mixité fonctionnelle en répondant aux conditions d'accueil des entreprises qui chercheraient à bénéficier d'une localisation de centre-ville, à proximité immédiate de la gare, offrant ainsi aux futurs salariés des services et des commerces. Le secteur bénéficie d'ores et déjà d'un accès privilégié au réseau de transports en commun (25 minutes de Lyon Part-Dieu par le train, desserte par les principales lignes de bus du département et de l'intercommunalité) ainsi que d'un tissu d'entrepreneurs et d'acteurs économiques actifs (sièges sociaux, LAB 01, services aux entreprises).

Une convention ANRU signée le 15/06/2020, permet la mise en œuvre des actions définies dans le protocole ANRU lui-même signé en septembre 2016.

Les actions en 2024 :

• DYNACITÉ :

- Résidence du dépôt : travaux de réhabilitation de la résidence avec la création d'aires de jeux, d'un local vélo, la plantation de nombreuses espaces verts et la sécurisation de la résidence
- Ville d'Ambérieu-en-Bugey : Place Sémard : la Ville d'Ambérieu porte un ambitieux projet de requalification de l'espace public mais également la construction d'un ensemble immobilier permettant le renouvellement du centre social, la création d'une micro crèche ainsi que la création d'une mairie annexe. 2024 a vu la validation du programme dans l'intention d'une publication du marché de concours en 2025.





LES MOBILITÉS



1. Le Transport à la demande (TAD)

La mise en service du Touquan, le transport à la demande de la CCPA, a débuté le 18 septembre 2023. Il permet un meilleur accès aux pôles générateurs de déplacement pour les personnes en difficulté de mobilité ainsi que de réduire l'usage de la voiture individuelle. Depuis sa mise en service, les minibus ont effectué près de 5 390 trajets et transporté 670 personnes différentes.

Le service est organisé en quatre secteurs, autour de guatre bassins de vie : l'Albarine, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux. Pour chacun, des points d'arrêt ont été définis. Avec 227 points d'arrêts au total, le Touquan dessert toutes les communes du territoire, et répond ainsi à un réel besoin de mobilité. Depuis septembre 2024, le Touquan circule jusqu'à 18h00 contre 17h00 auparavant et il est possible depuis n'importe quel arrêt de se rendre vers 21 arrêts universels qui desservent l'Hôpital, les pôles médicaux, les gares, France Travail et les EPHAD.

Perspectives 2025 : Afin de faire progresser le service, le Touquan sera doté de nouveaux arrêts et certains deviendront universels. De plus il sera toujours possible de payer son trajet en espèces et le règlement par carte bancaire sera mis en place. Le prix d'un trajet passera à 2,20 euros mais il sera possible d'acheter une carte de 10 trajets pour 16,50 euros. Ces évolutions font suite à des demandes de communes, aux retours de notre transporteur ainsi qu'à une enquête de satisfaction à laquelle ont répondu plus d'une centaine de personnes.







Participation de la CCPA à l'acquisition de

vélos électriques

trottinettes électriques



↓ Abris vélo à l'arrêt Centre hospitalier d'Ambérieu-en-Bugey

2. Le schéma cyclable

L'année 2024 permet de continuer la mise en œuvre du schéma cyclable avec notamment l'inauguration de la liaison cyclable Ambérieu / Torcieu le 11 juin. La piste mesure 8,7 km dont une grande partie ombragée, au bord de l'Albarine.

Les études se poursuivent pour le traçage et l'acquisition de foncier sur la liaison de Charnoz-sur-Ain à Meximieux pour permettre la connexion au futur lycée.

Poursuite ou lancement des études de liaisons cyclables pour les pistes cyclables qui relieront Bourg-Saint-Christophe à Pérouges, Charnozsur-Ain au Parc Industriel de La Plaine de l'Ain (PIPA), Ambérieu-en-Bugey à Lagnieu, Lagnieu au PIPA, Marcilleux au PIPA.

3. Le développement des modes doux de déplacement

- L'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques

La CCPA accorde une subvention à l'acquisition d'un VAE sous conditions. L'aide est réservée aux habitants du territoire usagers du TER, travaillant à moins de 15 km de leur domicile ou retraités. Une aide à l'achat de vélo spécifique est également accordée pour les personnes majeures habitant le territoire. Une subvention peut aussi être demandée par les habitants du territoire pour l'achat d'une trottinette électrique à condition d'être usager du TER, de travailler à moins de 5 km de son domicile ou d'utiliser régulièrement le service Covoit'ici.

¬ Les stationnements vélos

En 2024, la Région a financé la mise en place de quatre abris vélo dotés de cinq arceaux à proximité des arrêts de TAM d'Ambérieu-en-Bugey. Ils se situent aux arrêts : Centre Hospitalier, Bellièvre, La Rencontre et Gendarmerie (24 rue St Exupéry).

- Ateliers de co-réparation de vélo

La CCPA soutient la mise en place d'ateliers de co-réparation de vélo à la Rénoverie et à l'Atelier FICA, où l'usager apprend à réparer son vélo.

4. L'animation et les actions en faveur de la mobilité

- Animations mobilité tout au long de l'année

Temps forts 2024:

- Informations auprès des entreprises et des administrations notamment les résidences de personnes âgées
- Rencontre des personnels de Mairie
- Participation à « La Fête des économies » organisée par le Centre Départemental de la Solidarité de Lagnieu
- Participation au Challenge mobilité
- Présence au salon des aidants de Meximieux
- · Soirée anniversaire « Covoit'ici »
- Participation aux « Mardis de l'emploi »

- Le panneau des mobilités

Le panneau des mobilités créé en 2023 a été imprimé et placé sur 2 arrêts « Covoit'ici » pour informer des différentes solutions de transport sur le territoire.

↓ Hub "Covoit'ici" avec

le panneau des mobilités





- Mai à vélo

La CCPA s'est inscrite au Challenge d'activité « Mai à vélo » afin de faire parcourir sur son territoire le plus de kilomètres à vélo et trottinettes. La communauté a totalisé 310 cyclistes et pédalé 22 365 km. Une récompense a été remise aux trois meilleurs coureurs.

5. Le covoiturage

- Covoiturage Covoit'ici

Depuis 2020, la CCPA, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE), a mis en place 4 lignes de covoiturage spontané vers le PIPA et le CNPE.

En mars 2024, le ticket passager est devenu gratuit afin de booster encore plus le covoiturage, ce qui a fonctionné.

En 2024, l'usage de ces lignes de covoiturage a été multiplié par 2,3 par rapport à l'année précédente. À la fin de l'année, on recense 7 370 inscrits et 1 086 utilisateurs distincts. Sur l'année cela représente 454 969 km covoiturés et 56 000 propositions de trajets. Le temps d'attente moyen d'un passager à l'arrêt est de 6 minutes.

Perspectives 2025 : Proposer un service de covoiturage qui desservira plus largement le territoire.

- Développer le covoiturage

Pionnière en Région Rhône-Alpes, la CCPA a réalisé en 2023, un quatrième parking de covoiturage au niveau de la gare d'Ambérieuen-Bugey. Cette offre de stationnement de 60 places à deux pas de la gare est réservée aux titulaires de la carte Oura covoiturant par un système de double bagage.

L'aménagement paysager est entièrement perméable. Le revêtement en pavés alvéolaires bétons permet d'infiltrer toutes les eaux de pluie, et laisse s'installer une strate basse. Les arbres d'ombrage et les arbustes permettent de limiter la température ambiante l'été. En complément du stationnement, une box sécurisée pour l'accueil de vélo a été également installée.





Pour rappel, les trois premiers parkings de covoiturage sont situés :

- Sortie Meximieux-Pérouges : 141 places
- Sortie Château-Gaillard : 65 places et deux bornes électriques
- Rond-Point de Lagnieu : 23 places (sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, en lien avec le point de vente collectif).

- Covoiturage MOV 'ICI

MOV'ICI est un site Internet et une application mobile pour partager ses trajets quotidiens : travail, loisirs ou courses... Les conducteurs proposent ainsi les sièges disponibles dans leur voiture et les passagers trouvent facilement des conducteurs dont les horaires et trajets correspondent à leur besoin. La promotion de cette plateforme a continué à travers les animations en gare d'Ambérieuen-Bugey et les communications de la CCPA.

Une communauté « plaine de l'ain » a été créée, rejoignez-la sur : https://movici.auvergnerhonealpes.fr/

6. L'intermodalité

¬ Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Ambérieu-en-Bugey

Aménagement Phase 1 : Avenue Sarrail Tronçon 2

Le projet d'aménagement du tronçon 2 de l'Avenue Sarrail s'inscrit dans la continuité de la transformation du quartier gare en véritable Pôle d'Échanges Multimodal.

La rue Sarrail Ouest présentait une chaussée large qui incitait la vitesse, des revêtements et bordures dégradées, des trottoirs étroits, des plantations vieillissantes, un stationnement discontinu et des réseaux aériens.

Le projet comprend l'enfouissement des réseaux (réalisé au préalable), et une composition de requalification par séquences urbaines. L'entrée au quartier gare depuis l'Avenue de la libération profite d'une emprise large faisant la part belle aux plantations et aux arbres de grands développements. Toutes les eaux de pluies sont infiltrées via des tranchées drainantes, des revêtement poreux et arbres de pluie. La voie verte et des trottoirs confortables côté Sud connectent la piste cyclable d'Ambérieu/Torcieu jusqu'au parvis de la gare. La voirie est réduite à 6 m pour réduire la vitesse des véhicules. Les arrêts de bus sont maintenus et mis en conformité d'usage.



→ Parking à vélo du Pôle d'Échanges Multimodal à Ambérieu-en-Bugev

De janvier à avril 2024, les tranchées drainantes ont été réalisées au droit du parking SNCF, elles permettent l'infiltration des toutes les eaux de pluies, 48 arbres d'ombrage et d'avenir sont plantés coté sud. Les trottoirs et la voie verte sont réalisés ainsi que la voirie en demi chaussée coté sud.

À partir de mai 2024 jusqu'en juillet, les travaux se déroulent coté ouest, la rue est réouverte complètement à la circulation fin juillet 2024, le chantier VRD est réceptionné en fin Juillet.

Le président de la CCPA, les élus locaux et les partenaires inaugurent le projet du PEM Phase 1 le 24 Septembre 2024.

La plantation des 28 arbres côté Ouest est réalisée pendant l'hiver 2024. Le choix définitif des arbres a été validé par le service espace vert de la ville « in situ» afin d'adapter le développement de l'arbre à son lieu de plantation pour limiter les intervention de taille future.

Aménagement Phase 3 : construction d'un parking gare en étage

Le projet concerne la construction d'un parking en structure bois, à étages et paysager, situé à Ambérieu-en-Bugey, sur une partie des anciennes parcelles de la DDT.

Ce projet a pour vocation de transformer le quartier de la gare en un véritable (PFM). Pôle d'Échanges Multimodal L'aménagement est localisé au 7 rue Émile Bravet à Ambérieu-en-Bugey, en bordure d'un autre projet d'envergure porté par la CCPA : la reconversion de la friche dite "Cordier" en Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS).

Le programme décrit l'aménagement d'un parking relais de 340 places pour les usagers de la gare, ainsi qu'un parking de 100 places pour les usagers du QDAS, soit un total de 440 places.

Implanté à proximité immédiate de la gare, le parking s'adresse en priorité aux usagers du train. Il s'inscrit dans une démarche globale de restructuration du stationnement dans le quartier et constitue la phase 3 de la transformation de la gare en PEM.

Le projet a fait l'objet d'un concours, à l'issue duquel trois candidats ont été sélectionnés en 2023. En juin 2024, le jury a retenu à l'unanimité le cabinet Coco Architecte et son groupement pour un projet en structure bois.



← Aménagement paysager le long de la rue Sarrail à Ambérieu-en-Bugey L'esquisse du projet est présentée fin juin 2024, en collaboration avec l'association FIBOIS 01, elle intègre l'utilisation de bois local, y compris du bois scolyté. Environ 1 500 m² de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture, permettant d'alimenter 35 bornes de recharge pour véhicules électriques et de couvrir une partie des besoins en autoconsommation.

Les eaux pluviales seront intégralement infiltrées via des massifs végétalisés, plantés de 60 arbres d'ombrage. Les dalles en béton de l'ancienne halle ainsi que les enrobés existants seront conservés et renaturés.

Le projet a été conçu avec une forte attention portée aux enjeux environnementaux, ouvrant droit à plusieurs subventions, notamment pour :

- L'utilisation de bois local et scolyté ;
- Les travaux de désimperméabilisation ;
- · La suppression des enrobés et bétons au profit de la renaturation;
- · La végétalisation des façades du bâtiment et des équipements publics;

- · L'installation de bornes de recharge pour véhicules légers et vélos électriques ;
- L'installation de dispositifs de vidéoprotection.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) sera remis en octobre 2024. L'étude comparative demandée au maître d'œuvre en phase APS démontre que la réalisation directe d'un bâtiment à deux étages permettrait d'optimiser le déroulement du chantier sans perturber les usagers, tout en générant une économie de 550 000 € en regroupant les travaux en une seule phase.

La capacité totale de stationnement sera de 530 places, réparties comme suit :

- 290 places sur deux niveaux,
- 240 places en parking paysager.

Le coût des travaux est estimé à 5 868 000 € HT en phase APS. La part correspondant au lot charpente bois est estimée à environ 1 500 000 €. Le montant prévisionnel des subventions s'élève à 1 130 272 €, soit près de 20 % du coût total des travaux.

→ Esquisse du projet de parking Gare en étage



→ Plan paysage du parking Gare en étage



L'HABITAT ET LE LOGEMENT

1. Les enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

La politique intercommunale de l'habitat doit permettre de proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements.

Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir :

- d'organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- · d'organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- d'assurer la valorisation du parc de logement existant.

2024 est marquée par la continuité des aides mises en place par le PLH et aussi par le lancement d'une consultation pour réaliser son bilan et de sa stratégie en matière d'habitat.

2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives

- Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :

- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement so-
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).



Pour rappel, ces aides sont de :

• Pour les bailleurs sociaux :

Aide complémentaire aux aides à la pierre :

- PLAI: Communes SRU: 5 000€ / logement Autres communes : 4 000 € / logement
- PLUS: Communes SRU: 3 000€ / logement Autres communes : 2 000 € / logement
- TYPE PSLA: Communes SRU: 3 000€ / lo-
- Bonifications : T1 en logement spécifique : 1000 €/logement - T2(hors NPNRU): 1500 €/ logement.

En 2024, 3 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 59 000 €.

- Pour les propriétaires bailleurs : un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements. les secteurs.
- Pour les propriétaires occupants : les aides vont jusqu'à 2 500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2 000 € pour les très modestes et 1 500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

- ADIL

La CCPA soutient l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré 1486 conseils pour la CCPA dont :

- Rapport locatif: 952 dont 186 mal-logement et 84 impayés de loyers /expulsion
- Accession: 138
- Urbanisme et trouble de voisinage : 129
- Copropriété : 123
- Rénovation de l'habitat : 146

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental. Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction des zones géographiques. La CCPA a soutenu, à hauteur de 23 947 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique



Les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat en cours en 2024 :

- Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a démarré en janvier 2024 pour une durée de 3 ans.
- La Plateforme de rénovation énergétique locale qui sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Son objectif est de simplifier le recours aux aides et d'accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.



dispositifs d'aides concernent habitants et/ou les propriétaires logements du territoire désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence en vu d'y habiter ou de le mettre en location.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système

chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi aux bailleurs, ou de propriétaires de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65 % du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la CCPA dans le cadre des aides liées directement par la plateforme, mais aussi du Département et de l'Anah dans le cadre de l'OPAH. Les critères d'attribution varient selon les situations. Pour 2024, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :

Au préalable, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleur doit contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indique par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc...).

Ainsi, avec ce coup de pouce financier pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

Pour les propriétaires **bailleurs**

67 894€

versés pour 3 dossiers



Pour les propriétaires occupants

75 113€

versés pour 73 dossiers





↑ Facade avant travaux



↑ Façade après travaux

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS 🕸



1. Prévention, collecte et traitement

¬ Le service de gestion des déchets : 43 hommes et femmes qui œuvrent au quotidien

L'ensemble du service est regroupé au sein du centre technique des déchets ménagers localisé à Sainte-Julie. Les agents assurent les missions liées aux compétences de la CCPA en termes de déchets, c'est-à-dire : la collecte, le traitement et la prévention des déchets. Ces missions sont soit réalisées en régie, par les agents de la collectivité, soit déléquées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics, par exemple. Dans ce cas, les agents de la CCPA ont un rôle de coordination et de contrôle.

Les missions déléguées :

- Fourniture de bacs roulants [entreprise SULO], conteneurs enterrés et semi-enterrés [entreprise SULO], sacs jaunes [entreprise BARBIER].
- · Maintenance des bacs roulants et des conteneurs enterrés [entreprise SULO].

- Gestion de la base de données de la Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères [entreprise SULO].
- · Gestion des déchèteries haut de quai [entreprise TRIALP] et bas de quai [entreprise MAR-CELPOIL].
- Gestion du contrôle d'accès en déchèteries [entreprise MICASYS].
- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés [entreprise ECO-DECHETS puis MINERIS SAS].
- Collecte des emballages en verre déposés dans les conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés [entreprises MINERIS SAS].
- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés en bacs roulants sur le secteur sud de la CCPA (Rhône Chartreuse de Portes) [entreprise BRIO'R'DURES].
- Équipements embarqués des camions de collecte (guidage GPS, suivi de collecte, levée des bacs) [entreprise BAMS DIGITAL].
- Réponses de 1er niveau aux standards téléphoniques déchets et déchèteries [entreprise Le Sourire en permanence]

Les missions réalisées en régie :

- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés en bacs roulants sur tout le périmètre de la CCPA hors secteur sud - Rhône Chartreuse de Portes.
- Gestion du haut de quai à la déchèterie de Loyettes.
- Maintenance préventive et curative de la flotte de véhicules (poids lourds et véhicules légers) de la CCPA.
- Gestion des inscriptions aux déchèteries et de la facturation liée.
- Réponses de 2e niveau aux sollicitations des habitants et des mairies.
- Élaboration de l'offre d'animations sur le tri et la prévention (écoles, entreprises, marchés) et réalisation d'animations
- Optimisation du service de gestion des déchets et planification stratégique pour répondre à la réglementation.
- Gestion de la TIEOM, en lien avec les services fiscaux.
- Mise en œuvre et suivi des contrats de redevance spéciale pour certains professionnels.
- Élaboration et suivi des marchés publics, contrats.
- Suivi règlementaire et bâtimentaire du patrimoine du service (déchèteries, ancienne installation de stockage des déchets non dangereux, quai de transfert, dépôt, centre technique...).
- Contrôle des activités déléguées.
- Consolidation des tonnages.
- Suivi des contrats, subventions avec les partenaires et institutions (éco-organismes, ADE-ME, Région, etc.).

Le service en chiffres

- Collecte: 31 agents dont un chargé d'exploitation et de suivi de la collecte, deux mécaniciens et 28 agents de terrain.
- Transfert / Centre technique : un agent de quai de transfert, un agent d'entretien du site et du quai, une assistante opérationnelle (gestion du personnel et assistance technique), un agent polyvalent à temps partiel sur la thématique déchets.
- Déchèteries : un agent d'accueil et une assistante administrative et de facturation.
- Supports métiers : un chargé de suivi des déchèteries et des prestataires déchets, une chargée de fiscalité déchets, une animatrice prévention déchets, une animatrice tri des déchets, une chargée de missions déchets, un

chargé de suivi bâtimentaire et réglementaire, un responsable du service de gestion des dé-

- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Adopté le 13 mai 2024, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe 21 fiches actions qui visent la réduction de 100 kg des déchets générés par chaque habitant du territoire d'ici 2030. Les thématiques abordées sont :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le tri et la valorisation des bioressources.
- La consommation responsable.
- L'augmentation de la durée de vie des objets.

À partir de septembre 2024 la mise en œuvre des actions de sensibilisation ont marqué le début de la mise en œuvre du programme avec:

- Dix demi-journées de sensibilisation en déchèterie réalisées par les animatrices déchets.
- Dix-neuf ateliers grand public animés par les structures associatives du territoire.
- Cinq thématiques abordées dans le cadre d'articles partagés via les canaux de communication de la CCPA.

Les actions du volet bioressources ont aussi été amorcées avec l'organisation d'une session de formation au compostage pour les référents des établissements publics. Le soutien au compostage s'est quant à lui poursuivi avec 261 dispositifs individuels et trois sites de compostages partagés soutenus.



Perspectives 2025

- Définition d'un outil d'autoévaluation autour de la gestion vertueuse des jardins des particuliers.
- Poursuite de la promotion du compostage individuel et partagé.
- Renforcement du programme de communication et d'ateliers.
- Étude pour la mise en place d'un service de broyage des végétaux à destination des usagers.
- · Accompagnement à la gestion vertueuse des végétaux des services techniques.
- Préparation du déploiement d'une zone de réemploi en déchèterie.

- Le déploiement des bacs jaunes individuels

Initiée en 2023 avec quatre communes tests, la distribution des bacs de tri individuels s'est intensifiée en 2024 avec 20 communes déployées en deux temps:

- Douze communes dotées au printemps 2024 pour 2269 bacs distribués (Arandas, Argis, Chaley, Cleyzieu, Conand, L'Abergement-de-Varey, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, Saint-Ramberten-Bugey, Souclin, Tenay et Torcieu).
- Huit communes dotées à l'automne 2024 pour 5564 bacs distribués (Blyes, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Loyettes, Saint-Vulbas, Saint-Jean-de-Niost, Saint-Maurice-de-Gourdans et Sainte-Julie).

Deux tailles de bac sont livrées en fonction du volume du bac actuellement en place pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). Les bacs 240L sont attribués aux habitants qui disposent d'un bac entre 140L et 180 L. Au-delà de 180L. les habitants recoivent un bac de 360L. Les changements de volume ne peuvent pas être pris en compte pendant la durée du chantier. Aussi un délai de deux mois est nécessaire après la réception du bac pour formuler une demande d'ajustement.

Perspectives 2025

- Deux phases de déploiement échelonnées sur l'année:
- · Douze communes seront dotées au printemps (5800 bacs environ) - Briord, Innimond Lagnieu, Lhuis, Lompnas, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Saint-Sorlin-en-Bugey, Sault-Brénaz, Seillonnaz et Villebois.
- Huit à l'automne (4570 bacs environ) Bourg-Saint-Christophe, Faramans, Joyeux, Le Montellier, Meximieux, Pérouges, Rignieuxle-Franc et Saint-Eloi.
- Concertation avec les neuf communes concernées par la dotation 2026

- La collecte en chiffres en 2024

	Tonnes	Kg par habitant
Ordures ménagères résiduelles	13 315	160,7
Emballages légers et papiers	4 605	55,6
Emballages en verre	3 079	37,2
Déchèteries	21 868	264
TOTAL ANNUEL	42 868	517,5







2. PLAINÉNERGIE : transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable

La CCPA participe au développement du projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation d'une large gamme de déchets résiduels, présents sur un territoire, non valorisés par ailleurs (bois en fin de vie, déchets plastiques, encombrants de déchetterie, résidus agricoles, autres déchets non recyclables et non méthanisables, etc.) en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique, injectable à terme dans le réseau de gaz existant.

Ce projet de R&D conserve ses acquis de ces dernières années : gazéification possible de la majeure partie de nos encombrants, méthanation biologique offrant des conversions de CO et CO2 en méthane très encourageantes. La maturité du projet n'est néanmoins pas encore suffisante pour passer à l'échelle industrielle à court terme mais suscite de nouvelles investigations notamment concernant la préparation des déchets.

LA TRANSITION ® ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

1. L'énergie

- La production d'énergie renouvelable sur le territoire

Le Plan Air Energie Climat de notre territoire (PCAET) prévoit une trajectoire de production d'Énergie Renouvelable (EnR) de l'ordre de 510 GWh en cohérence avec la planification écologique proposée par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (*). En 2023, année des dernières données consolidées, le territoire produisait presque 250GWh d'EnR soit environ 10% de sa consommation finale.



La CCPA a néanmoins pris acte des marges de manœuvre localement possibles pour arriver à nos objectifs de décarbonation et de souveraineté énergétique en parallèle et dans l'attente de l'arrivée de nouvelles productions nucléaires. En effet, les leviers mobilisables à court terme portent essentiellement sur le solaire thermique et photovoltaïque (objectif de 264GWh/an en 2030), sur les pompes à chaleur et la géothermie (objectifs de 112GWh).

La CCPA a permis le développement de plusieurs centrales photovoltaïques au sol (Lagnieu, Loyettes et Sainte-Julie (10MWc cumulés) et poursuit ce développement avec ses parkings de covoiturage (2x 500kWc). En 2024, la CCPA a lancé la solarisation de la Rénoverie à Ambérieuen-Bugey (www.larenoverie.fr) avec un projet de 100kWC qui devrait être opérationnel à l'été 2025.

À côté du développement des EnR sur son propre patrimoine, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a publié au printemps 2024 un cadastre solaire du territoire. Ce cadastre solaire vise à identifier les emplacements les mieux exposés au rayonnement solaire en toitures et au sol à l'échelle d'un territoire. Il permet ainsi de déterminer les meilleurs endroits où placer les panneaux solaires, le dimensionnement des



Mobilité durable



et efficacité énergétique



Énergie locale *léneraies* renouvelables)



Économie circulaire

(production et consommation responsable)



Adaptation au changement climatique

et préservation de l'environnement



installations, leur puissance et leur production potentielle.

L'analyse fine de ce cadastre solaire a permis de mettre en évidence que notre territoire peut compter sur un gisement solaire réaliste sur les toitures et les parkings de 1,2TWh/an, c'està-dire plus de quatre fois nos objectifs (soit en surface 518ha ce qui représente par exemple un quart de la superficie d'une commune comme Chazey-sur-Ain).

Il est possible de voir le potentiel des toitures via cet outil : Cadastre Solaire Plaine de l'Ain. Ce cadastre solaire permet d'alimenter les réflexions pour des projets individuels mais aussi collectifs :

- Pour des projets individuels il est possible par exemple d'être orienté par la coopérative Solarcoop: www.solarcoop.fr
- Pour des projets collectifs, il est possible de solliciter notre association de promotion des énergies renouvelables l'ACERPA ou notre centrale villageoise : la SCIC Pl'Ain d'Énergies.

En effet. L'Association ACERPA (Association Citoyenne pour les Énergies Renouvelables de la Plaine de l'Ain) peut être sollicitée pour sensibiliser et informer les citoyens de façon indépendante. Pour agir collectivement, les bénévoles de l'association ont créés en 2020 la société coopérative Pl'Ain d'Énergie qui finance et gère des installations solaires pour les collectivités ou les entreprises qui le souhaitent : www.plaindenergie.centralesvillageoises.fr.

La CCPA est sociétaire de la SCIC Pl'Ain d'Énergies et lui apporte son soutien pour le développement de projets photovoltaïques sur le patrimoine public du territoire. En 2025, Pl'Ain d'Énergies proposera à plusieurs communes l'animation de réunions publiques.

Parallèlement, la Communauté de communes finance les communes pour la réalisation d'étude d'autoconsommation collective (**) en Centre Village pour permettre aux communes de mutualiser production et consommation électrique sur leur patrimoine.

POUR ALLER PLUS LOIN

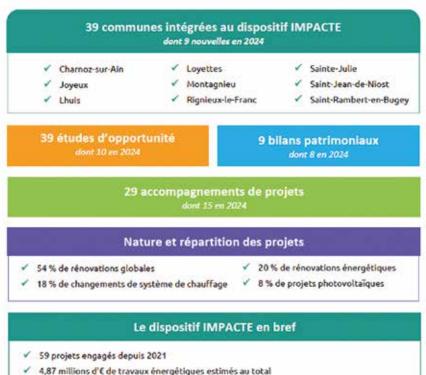
www.photovoltaique.info/fr/tarifs-dachat-et-autoconsommation/autoconsommation/autoconsommation-collective/definition-et-perimetre-de-lautoconsommation-collective/

- Accompagnement aux économies

En 2024, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi ses actions de soutien et d'accompagnement aux économies d'énergie engagées depuis plusieurs années.

Pour les collectivités tout d'abord :

Le projet IMPACTE visant à accompagner les communes à chaque étape de leurs démarches de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics (études, analyse de devis, accompagnement en phase travaux...) s'est poursuivi et renforcé avec l'intégration de 9 nouvelles communes en 2024. Grâce à la complétude de l'accompagnement, le dispositif a contribué à orienter les communes dans leurs décisions et a favorisé le passage à l'acte :



89% de passage à l'acte grâce à l'accompagnement de projet (phase de conception

L'année 2024 a par ailleurs été l'occasion de requestionner le dispositif pour l'exercice 2025 - 2027 afin qu'il s'adapte aux évolutions patrimoniales des communes et à leurs besoins. Les communes accompagnées dans le cadre d'IMPACTE pourront ainsi disposer d'un service élargi intégrant de nouveaux accompagnements, sélectionnables à la carte (étude confort d'été, accompagnement sur les usages...).

√ 36% d'économies d'énergie en moyenne

✓ 284 tonnes de GES évitées estimées au total.

enclenchée après une étude d'opportunité)

34 % des travaux arrivés à terme suite à l'accompagnement de projet

La CCPA a reconduit en 2024 le dispositif d'aide visant le remplacement des anciennes ampoules des bâtiments communaux par des modules LED récents de bonne qualité (relampage). Depuis son adoption, ce dispositif a bénéficié à pratiquement l'ensemble de nos communes pour approcher une économie générée de près de 800MWh par an soit une économie carbone de 355tCO2 par an (soit 1,8M de km en voiture thermique) et une économie financière de 170K€/an.

Pour les ménages

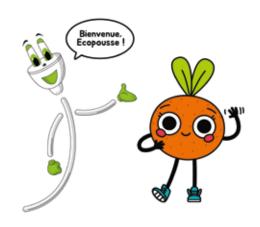
Du côté des ménages, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi son accompagnement des foyers modestes et très modestes aux économies d'eau et d'énergie grâce à ses deux dispositifs mis en œuvre localement par l'association La Corde Alliée. L'année a également été marquée par la recherche de nouvelles potentialités d'accompagnement pour l'année 2025, suite à la fermeture de l'association La Corde Alliée en décembre 2024.

Au total, depuis leur lancement en 2019, ces projets auront permis d'accompagner 287 foyers du territoire (soit 757 habitants), pour des économies totales de 419 MWH et 8 264 m³!

La CCPA a poursuivi son accord avec Voltalis pour proposer des boîtiers d'effacement diffus (courts arrêts d'une dizaine de minutes en moyenne des chauffages électriques pour lisser la charge sur le réseau). En 2024, 1034 (soit +168 par rapport à 2023) logements étaient équipés pour effacer 154MWh (soit 69tCO2 évités équivalent à 345 000km en voiture thermique).

Et pour les scolaires

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain poursuit ses propositions d'animations scolaires sur les économies d'eau et d'énergie aux écoles maternelles et élémentaires du territoire. Dorénavant dénommé « Ecopousse par ACTEE » (anciennement Watty à l'école), le programme, animé par l'association La conciergerie Engagée, rencontre toujours un vif succès auprès des établissements. Pour 2024, le dispositif aura une nouvelle fois permis d'accompagner 38 classes dans la transition écologique, pour un total de 905 élèves.



→ Atelier Ecopousse à l'école de Blyes



2. L'environnement et la biodiversité

¬ Une année complémentaire pour le Marathon de la biodiversité

32 km : c'est le nombre de kilomètres de plantations de haies réalisées dans le cadre du marathon de la biodiversité depuis son démarrage en 2021! Fort de ce succès et pour viser l'objectif final de 42 km, le marathon de la biodiversité a été prolongé d'une année complémentaire.

L'année 2024 a ainsi permis à la fois d'intégrer de nouveaux projets de plantations pour l'hiver 2024/ 2025 mais également de préparer l'organisation d'un bilan technique et organisationnel de ce projet environnemental territorial d'ampleur.

Côté création / restauration de mares, malgré des conditions météorologiques peu favorables en 2024, les travaux se sont poursuivis, avec l'intégration de nouveaux projets mais également la poursuite de travaux de réfection de certaines mares. Le volet mares ayant rencontré un vif intérêt auprès des porteurs de projets, l'objectif de 42 mares devrait être dépassé aux termes du projet.









- Et si nous rendions nos jardins plus vivants?

C'est l'objectif du projet lancé aux côtés du LAB01 en 2024!

Petits, grands, arborés, fleuris... quelle que soit leur configuration, nos jardins représentent en effet tous des îlots favorables au développement d'une flore et faune riches et variées.

Afin de cultiver et préserver cette mosaïque d'espaces d'accueil de la biodiversité, le projet « jardins vivants » a mobilisé les habitants à l'occasion de quatre rendez-vous en 2024 afin qu'ils partagent et recueillent des bonnes pratiques mais qu'ils puissent également exprimer leurs idées et besoins.

Étude sur les systèmes de broyage, espaces démonstrateurs de bonnes pratiques, grainothèques, animation d'une communauté et organisation de rendez-vous thématiques sont autant d'idées qui ont émergé de cette participation citoyenne qui a mobilisé de nombreux participants!

Un bel engagement qui s'est déjà traduit par la création d'une communauté de « jardineurs », de plateformes de partage mais également la programmation de nombreuses animations pour 2025!

Envie de rester informé sur le projet, recevoir ou partager des idées pratiques, les invitations aux rencontres, les évènements et actions près de chez vous? Scannez le flashcode ci-contre.



← Chantier participatif -Plantation d'une haie





- Espèces exotiques envahissantes : la CCPA poursuit son engagement dans la lutte

En matière de préservation de la biodiversité, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain poursuit son soutien aux actions de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes sur son territoire.

En 2024, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a renouvelé son soutien financier au Groupement Départemental Sanitaire de l'Ain (GDS01) dans le cadre de ses actions de lutte contre le développement du frelon asiatique.

Grâce à ce soutien de la collectivité, 257 nids de frelons asiatiques ont pu être détruits gratuitement sur le territoire en 2024.

Pour compléter cette action de destruction des nids, la CCPA s'est engagée en 2024 aux côtés du GDS01 et de ses bénévoles ainsi que du Département de l'Ain, en contribuant activement à l'organisation de campagnes de piégeage de printemps des fondatrices. Cette opération aura permis de



distribuer 174 pièges sur 15 communes du territoire et de piéger plus de 2 664 fondatrices.

Tout signalement de frelon asiatique et / ou de nids de frelon asiatique est important car il permet de suivre sa progression mais également d'organiser la destruction du nid. Pour ce faire, une seule plateforme :

D'autre part, la CCPA s'est à nouveau engagée dans la conduite de deux nouveaux chantiers d'arrachage de jussie, plante aquatique envahissante détectée dans le cadre du plan de lutte départementale contre les espèces invasives.

Sous la conduite de FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, ces chantiers, mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie d'épuisement de la plante qui sera poursuivie, ont permis d'extraire plus de 11 tonnes de jussies sur l'année 2024.

Enfin. la CCPA a accentué son soutien à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissante à Enjeux pour la Santé Humaine que sont les Ambroisies et le moustique tigre en organisant en 2024 deux réunions techniques à destination de élus et responsables techniques communaux du territoire.



- La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

La CCPA adhère au SR3A (Syndicat de la rivière d'Ain Aval et ses Affluents) pour la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations autour du bassin versant de la rivière de l'Ain et de ses affluents, qui traverse son territoire.

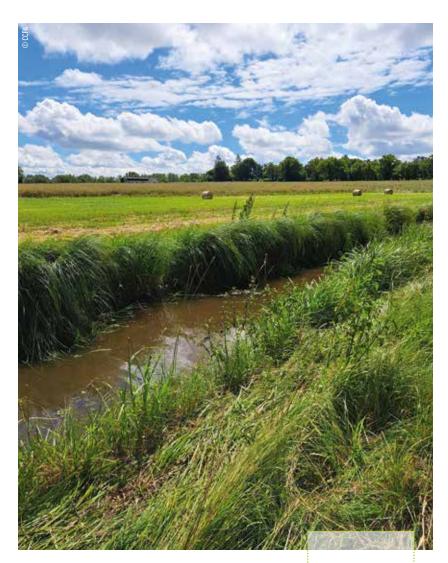
La taxe GEMAPI permet de financer les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.



POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE DU SR3A www.ain-aval.fr

- La surveillance des berges de l'Ain

Créé en 2021, ce dispositif mobilise une patrouille de trois réservistes de la gendarmerie les vendredis, samedis et dimanche de 14h à 22h. Cette surveillance renforcée vise à prévenir les incivilités, les attitudes dangereuses (plongeon depuis les ponts) mais également à apporter de la pédagogie sur l'interdiction des feux et barbecues au bord de l'Ain. En complément, une politique de restriction des stationnements a été menée à proximité des voiries pour limiter les risques d'accident. Enfin un nettoiement renforcé aux abords des ponts et un renforcement de la collecte des déchets a permis de collecter près de 36 tonnes (48 tonnes en 2023).





↑ Chantier d'arrachage de jussie

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

1. Implantation et création d'entreprises

- Stratégie d'accueil des entreprises

Finalisation de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi dite Loi Climat et Résilience, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a lancé fin 2022, un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) situées sur son territoire.

Ce travail d'envergure a été finalisé fin 2024, après la tenue d'une consultation publique organisée du 11 octobre au 11 novembre 2024.

À l'issue de cette phase, une délibération du Conseil communautaire a été programmée pour l'année 2025, en vue de l'approbation formelle de

Cet inventaire constitue une étape préalable déterminante dans l'élaboration de la stratégie d'accueil et de développement des entreprises sur le territoire. Il offre une vision claire et actualisée de l'offre foncière et immobilière disponible, des caractéristiques propres à chaque zone, de leur taux d'occupation et de leurs potentiels de développement.

Ces données sont indispensables pour définir une stratégie cohérente et opérationnelle, permettant de mieux orienter l'aménagement du territoire, anticiper les besoins économiques futurs, et renforcer l'attractivité de la Plaine de l'Ain.

Outil de mise en œuvre de la stratégie : Les documents d'urbanisme communaux

Les documents d'urbanisme communaux constituent des leviers essentiels pour la mise en œuvre de la stratégie économique et foncière de la CCPA.

permettent d'anticiper, d'organiser d'accompagner le développement économique du territoire. Ils offrent à la collectivité des marges de manœuvre face à la pression foncière, aux dynamiques du marché et à la concurrence entre territoires.

En l'absence de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une coopération étroite a été instaurée entre la CCPA et les communes membres.

Pour les communes disposant d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur leur territoire, cette collaboration se concrétise par l'implication du service développement économique de la CCPA dans les procédures de révision des documents d'urbanisme, notamment pour la définition des règlements des zones UX et 1AUX.

Ainsi, en 2024, la CCPA a contribué aux démarches de révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dans plusieurs communes, dont Briord, Lagnieu, Loyettes, Douvres et Meximieux.

Outil de mise en œuvre de la stratégie : Le droit de préemption urbain en ZAE

Dans le cadre de leur collaboration avec la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, certaines communes ont choisi de déléguer leur Droit de préemption urbain (DPU) à l'intercommunalité, spécifiquement sur le périmètre de leurs zones d'activités économiques.

C'est notamment le cas des communes de Loyettes, Ambérieu-en-Bugey et Meximieux.

En 2024, quatre déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ont été examinées dans ce cadre par la commission compétente (un sur Loyettes, un sur Ambérieu-en-Bugey, et deux sur Meximieux).

Cette délégation du DPU à l'intercommunalité présente un intérêt stratégique majeur : elle permet à l'intercommunalité de maîtriser les mutations foncières au sein des ZAE et de préserver la vocation économique de ces secteurs, dans un contexte de raréfaction du foncier et de forte pression immobilière.

Elle offre également la possibilité de sécuriser certaines emprises pour accueillir des projets d'intérêt communautaire, en cohérence avec les orientations définies dans la stratégie de développement économique du territoire.

Enfin, cette compétence exercée à l'échelle intercommunale garantit une vision globale,

coordonnée et prospective de l'aménagement économique, au bénéfice de l'attractivité et de la cohérence territoriale.

- Aménagement et commercialisation du foncier économique

Requalification de la ZAE du Vorgey à Charnozsur-Ain

Durant l'été 2024, des travaux d'une durée de trois semaines ont été menés pour rénover la couche de roulement et les trottoirs de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) du Vorgey à Charnoz-sur-Ain. Les trottoirs ont été repris en enrobés perméables, une solution durable favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche plus large d'aménagement, avec des compléments prévus pour 2025, incluant l'ajout de végétaux pour embellir et verduriser la zone, ainsi que la construction d'une piste cyclable en sortie de la ZA afin de promouvoir les modes de transport doux.

Le coût total des travaux réalisés en 2024 s'élève à environ 150 000 €, représentant un investissement significatif pour l'amélioration des infrastructures locales et la qualité de vie des usagers de la zone.

Travaux de renaturation de Zones d'Activités

Dans le cadre de l'amélioration paysagère et environnementale des zones d'activités. la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a lancé, en 2024, une consultation publique visant à engager la renaturation des espaces verts vieillissants de la ZAE du Bachas à Lagnieu et de la ZAE en Beauvoir à Saint-Vulbas.

Les aménagements existants, composés de bâches en polypropylène recouvertes de pouzzolane, provoquent une surchauffe estivale qui fragilise les arbres et empêche l'implantation durable d'une strate végétale basse. Le projet prévoit le remplacement de ces matériaux par du paillage naturel ou une végétalisation adaptée, accompagné de replantations ciblées dans les zones dégradées. L'objectif est de pérenniser les arbres d'ombrage, favoriser la biodiversité et faciliter l'entretien.

Des plantations complémentaires d'arbres et de baliveaux sont également prévues dans les prairies afin de contribuer à la régulation thermique. Par ailleurs, une expérimentation de « pieds d'arbres fertiles » est envisagée pour limiter les échaudures et les dégradations liées à l'entretien mécanique.

Ces marchés prévoient une offre de base tout en laissant la place à des variantes techniques, afin d'encourager des solutions d'amélioration plus économes en ressources.

Cessions foncières : une dynamique soutenue

L'offre foncière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain constitue un levier important pour accompagner l'implantation et le développement des entreprises industrielles, artisanales et de services sur le territoire. Elle vient en complément de celle du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), orientée vers les projets de grande envergure à forte consommation foncière.

En 2024, dans un contexte où les zones d'activités économiques de la CCPA arrivent progressivement en fin de commercialisation, la sélection des projets d'implantation s'est faite avec une exigence renforcée, afin de garantir un usage optimal du foncier disponible.

Au total, 2,78 hectares de foncier économique ont été cédés, permettant l'installation ou l'extension de sept entreprises, pour un montant total de recettes de 961 182 € HT.

Ces ventes ont permis l'installation ou le développement de plusieurs entreprises locales et régionales, telles que :

- BALLAND Paysages, spécialisée dans les aménagements urbains et paysagers,
- ANJOS, concepteur et fabricant de systèmes de ventilation.
- INTERMARCHE Ambérieu.
- DEFILUXE, fabricant de pièces métalliques pour le secteur du luxe.
- RENOV'ENERGIE, entreprise de rénovation énergétique,
- Un projet de centre d'affaires et de microcrèche.

↓ Renaturation des ZA



Par ailleurs, plusieurs lots sont actuellement sous compromis, confirmant l'attractivité économique du territoire.

Zoomsurl'immobilier d'entreprises

Il convient de noter la cession d'un bâtiment artisanal de 500 m² à usage de commerce et de réparation de véhicules, situé sur la zone de Blossieu à Lagnieu. Ce bâtiment, propriété de la commune de Lagnieu, avait été mis à disposition de la CCPA dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, relative à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales.

Communes	Localisation	Surface en m²	Prix de vente HT
Meximieux	ZAE des Granges	1 518	60 720 €
Meximieux	ZAE des Granges	3 345	133 800 €
Chateau gaillard	ZAE en Beauvoir	1 148	15 784 €
Ambérieu	ZAE du Triangle	600	19 296 €
Torcieu	ZAE en Tapon	7 477	78 617 €
Ambérieu	ZAE Vie du Bois	3 525	528 750 €
Château Gaillard	Hors ZAE	10 182	124 215 €



Le PIPA

En 2024, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a enregistré une activité commerciale en net repli avec seulement 1,84 hectare de foncier cédé, exclusivement à des entreprises déjà implantées, contre 26,4 hectares vendus en 2023.

Malgré ce ralentissement la demande reste soutenue avec 131 sollicitations recensées, dans des secteurs d'activité en pleine croissance comme les datacenters, l'hôtellerie, le padel ou encore le recyclage.

L'année a également été marquée par des temps forts structurants, comme l'annonce du projet EPR2 à Bugey, ou encore le passage du Tour de France au cœur du PIPA.

Dans cet environnement contrasté, le SMPIPA maintient une stratégie d'implantation sélective et ambitieuse, fidèle à ses engagements en matière de qualité, durabilité et cohérence territoriale, tout en s'adaptant aux enjeux industriels actuels.

Aide à l'investissement productif durable : premiers résultats du dispositif ALCHIMIE PROD

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique durable, la Communauté Communes de la Plaine de l'Ain a créé en décembre 2023 le dispositif ALCHIMIE PROD. Ce dispositif s'adresse aux entreprises industrielles, aux sociétés productives, ainsi qu'aux structures de services à forte composante R&D ou innovantes, souhaitant investir dans la modernisation de leur appareil productif ou dans la construction et l'extension de bâtiments industriels. L'objectif est de soutenir des projets favorisant la compétitivité des entreprises, le développement économique local et l'intégration de pratiques respectueuses de l'environnement.

Le jury du dispositif s'est réuni en novembre 2024 pour examiner les premières demandes d'aide. Parmi les dossiers étudiés, quatre projets ont été validés, portant sur la construction ou l'extension de bâtiments industriels, tandis qu'un dossier a été refusé à l'instruction. Les entreprises retenues sont ANALYZAIR pour un projet à Meximieux, BALLAND à Château-Gaillard, BERNIN DAMIANS MENUISERIE à Pérouges et FLAP Étanchéité & Services sur le PIPA.

Les subventions attribuées par la CCPA pour ces quatre projets validés s'échelonnent entre 75 000 € et 100 000 €, permettant aux entreprises de renforcer leur compétitivité tout en intégrant des pratiques plus durables. Ce premier bilan illustre l'engagement concret de la CCPA pour soutenir des investissements structurants sur son territoire, contribuant à la création et au maintien d'emplois locaux.



- Opération de déconstruction et dépollution sur le site du futur quartier des affaires et des savoirs

En 2024, des travaux ont été engagés pour dépolluer et déconstruire plusieurs bâtiments désaffectés situé sur l'emprise du futur Quartier des affaires et des savoirs à Ambérieu gare.

La déconstruction des hangars a nécessité la mise en place de mesures de précaution strictes, en raison de deux facteurs principaux :

- D'une part, la structure des bâtiments avait été fragilisée par un incendie antérieur, rendant les opérations de démolition particulièrement délicates.
- D'autre part, la présence d'amiante dans les toitures imposait des protocoles spécifiques pour garantir la sécurité des travailleurs et des riverains. Parmi ces mesures figurait notamment un arrosage régulier des zones de chantier afin de limiter la dispersion des poussières et réduire les risques liés à la manipulation de matériaux dangereux.

Des réunions de concertation ont été tenues avec les riverains afin de les tenir informés de l'évolution des travaux ainsi que des mesures de précaution mises en place.

Un parking temporaire a été aménagé pour faciliter le stationnement à proximité de la gare. Il a été végétalisé, tout en conservant les arbres qui avaient poussé naturellement. D'autre part, l'ensemble des eaux pluviales est infiltré sur place, contribuant à une gestion durable des ressources en eau.

Le coût des travaux s'est élevé à 406 000 € HT. À l'issue de ces travaux, un parking en ouvrage sera édifié à l'emplacement des anciens bâtiments.

Avec ALCHIMIE PROD, la CCPA affirme sa volonté d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et de modernisation, en proposant un dispositif financier adapté aux besoins des acteurs économiques du territoire et en consolidant ainsi la dynamique de croissance durable de la Plaine de l'Ain.

- Soutien à l'entrepreneuriat : la CCPA aux côtés des créateurs d'entreprise

En 2024, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a confirmé son engagement en faveur de l'entrepreneuriat en renouvelant ses partenariats avec trois structures clés du territoire:

- Initiative Plaine de l'Ain Côtière (IPAC), facilitateur de prêts d'honneur à taux zéro et d'un accompagnement personnalisé,
- Ronalpia, incubateur spécialisé dans les entreprises sociales et solidaires, qui accompagne actuellement des porteurs de projets sur le territoire,
- ADIE, permettant l'accès au microcrédit pour les entrepreneurs sans capital, via un suivi personnalisé,

Des conventions pluriannuelles, ont été reconduites pour assurer la continuité du dispositif. Elles garantissent une offre complète : financement, formation, et appui réseau pour les porteurs de projet.

2. Grands équipements et projets

¬ Transpolis: un développement qui se confirme

Transpolis, ville-laboratoire à taille réelle unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux (situé sur les communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens) a lancé ses premiers essais avec des navettes autonomes en septembre 2019. Ce centre de développement, réalisé en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, reconstitue « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains. La sécurité est au cœur de l'offre Transpolis qui propose, à une clientèle majoritairement internationale (80%), des prestations pour la sécurité des infrastructures, la sécurité des véhicules et la sécurité des passagers.



Les faits marquants de la société se sont accumulés en fin d'année 2024. En effet, Transpolis était déjà homologué depuis juillet 2023 service technique de l'État pour des activités de sécurité des véhicules mais elle a vu son accréditation s'étendre en novembredécembre 2024. Dans le même temps, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est entrée au capital de la société afin de renforcer la collaboration entre recherche et innovation en matière de mobilité et afin de soutenir la filière automobile en pleine mutation face aux enjeux de la transition écologique et des nouvelles mobilités. Enfin Transpolis s'est étendue dans de nouveaux locaux réalisés par la SEM Plaine de l'Ain Développement (CCPA, Vicat, Groupe Brunet, SERL) et la Caisse des Dépôts. Il s'agit d'un nouveau bâtiment sur la partie Est du camp des Fromentaux, patrimonial et aux normes les plus récentes (RE2020), au sein duquel Transpolis accueillera une partie de ses collaborateurs et de ses clients.



En août, Transpolis avait accueilli la deuxième session française des Formula Student. Il s'agit d'une compétition internationale d'écoles d'ingénieurs visant à développer de nouveaux véhicules répondant aux enjeux de demain. 16 écuries européennes ont participé à cette session 2024 et la prochaine promet de doubler encore le nombre de participants. Après quelques années de préparation, les organisateurs visent de devenir une étape incontournable du Circuit Formula Student avec des motorisations complètement décarbonnées.









- LAB01: soutien au développement des usages numériques

Le LAB est un lieu innovant et convivial qui permet de découvrir, expérimenter, rencontrer, collaborer et agir. Il propose plusieurs espaces complémentaires:

- un espace de coworking, pour travailler dans un cadre partagé et stimulant,
- un fablab, dédié au prototypage et au maquettage,
- un living lab, pour imaginer, tester et coconstruire des services, produits ou nouveaux usages.

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes soutient financièrement le LAB à travers une convention d'objectifs.

- QDAS : vers un écosystème économique et scientifique



Porté par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, le projet de Quartier des affaires et des savoirs à Ambérieu-Gare vise à transformer un ancien site logistique en un pôle stratégique mêlant activités économiques, innovation, formation et services.

Ce projet structurant s'inscrit pleinement dans les ambitions de développement durable et d'attractivité du territoire.

En 2024, plusieurs étapes structurantes ont été franchies:

- · La démolition de certains bâtiments et la réalisation des premiers aménagements ;
- · La poursuite des études pré-opérationnelles, pilotées par un groupement de bureaux d'études en charge de définir la programmation bâtimentaire détaillée ;
- Le démarrage d'une étude globale de positionnement et de stratégie d'animation scientifique, technique, technologique et de communication marketing, confiée à bureau d'étude Rouge Vif.

Ce travail marque une étape déterminante dans la concrétisation de ce projet structurant pour l'avenir du territoire.

3. Soutenir l'innovation au cœur du territoire

- De l'idée au projet : comment la CCPA soutient l'innovation concrète

Afin d'encourager l'émergence de projets innovants, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain propose un dispositif d'aide à l'innovation destiné aux entreprises du territoire. Ce soutien prend deux formes :

- Une prise en charge des coûts externes liés à l'accompagnement technique, scientifique ou stratégique de projets innovants.
- Une aide au financement de stages dédiés à la conduite de ces projets.

En 2024, la CCPA a recu neuf dossiers candidature. Cinq projets d'innovation de ont été retenus et accompagnés, portés par les entreprises OMELCOM, NALISSE, CONFLUENCE, ANALYZAIR et HNV CAD.

Ce soutien s'est concrétisé grâce à l'intervention directe de partenaires spécialisés mobilisés pour accompagner les projets des entreprises bénéficiaires. En 2024, trois structures ont été particulièrement sollicitées : l'école d'ingénieurs ECAM Lyon, l'association d'innovation LAB01 et l'entreprise agréée CII AXEIS.

Ces partenaires ont apporté leur expertise technique, scientifique ou méthodologique dans le cadre du développement des projets soutenus. Leur collaboration s'inscrit dans un réseau plus large associant également des laboratoires d'autres de recherche. établissements d'enseignement supérieur, des associations spécialisées et des entreprises régionales accréditées au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou Innovation (CII).

En 2024, la CCPA a mobilisé un total de 52 200 € pour soutenir ces projets innovants.

Pour rappel, les prestations sont directement facturées par les prestataires à la CCPA, à hauteur maximale de 15 000 € HT par projet, avec une prise en charge pouvant atteindre 100% des coûts.

- AINPULS : un coup d'accélérateur pour l'innovation locale

AINPULS est un concours porté par la CPME de l'Ain, visant à accompagner des projets innovants portés par des entreprises ou des porteurs individuels du Département.

Pendant un week-end, les porteurs de



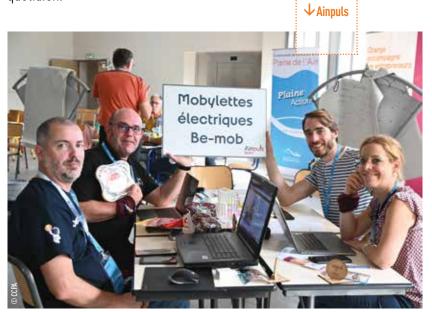
projet sont accompagnés par des équipes pluridisciplinaires, composées de salariés, chefs d'entreprises, étudiants et institutionnels, qui mettent bénévolement leurs compétences au service des projets (technique, marketing, comptabilité, numérique, communication, etc.).

Les équipes travaillent en mode « sprint » et présentent leurs avancées le dimanche devant un jury. Plusieurs prix sont décernés, dont une aide à l'innovation offerte par la CCPA.

Le LAB01 est également présent pour contribuer au prototypage des idées les plus concrètes.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain soutient activement cet événement depuis plusieurs années, en tant que partenaire et territoire d'accueil.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la dynamique d'innovation et de soutien à l'entrepreneuriat local que la CCPA porte au quotidien.



4. Économie de proximité

¬ Le dispositif d'aide à l'investissement commercant toujours mobilisé

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain accompagne les artisans et commercants, implantés en centre-bourg, dans leurs projets d'investissement, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dispositif vise à soutenir la création, la reprise et la modernisation des locaux commerciaux de proximité, essentiels à la vitalité des territoires. En 2024, huit demandes ont été déposées. Parmi elles, sept dossiers ont reçu un avis favorable. Le montant total des aides accordées s'élève à 21 700 €, confirmant la volonté de la collectivité de poursuivre cet engagement.

En six ans, ce sont ainsi plus de 60 commerces et services qui ont pu être accompagnés dans leur développement. Ce soutien permet à la CCPA de continuer à encourager un maillage commercial diversifié, essentiel à la qualité de vie, à l'animation locale et à l'économie de proximité sur l'ensemble de son territoire.





- Soutien à la fédération AMBLAMEX : faire vivre le commerce local toute l'année

En 2024, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a renouvelé son soutien à la fédération AMBLAMEX, qui fédère les associations de commercants du territoire autour d'actions collectives en faveur du dynamisme commercial.

Avec plus de 250 adhérents, AMBLAMEX œuvre tout au long de l'année pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs et centresvilles, notamment à travers des temps forts et des animations locales.

Ses missions s'articulent autour de trois axes principaux:

- Un site de vente en ligne mutualisé, mettant en avant les produits et services des commerçants locaux,
- Le développement du chèque cadeau AMBLAMEX, véritable levier de fidélisation du pouvoir d'achat local,
- L'organisation d'opérations commerciales et d'événements (jeux-concours, animations festives, campagnes promotionnelles, etc.) pour dynamiser la fréquentation des commerces de proximité.

La CCPA soutient cette dynamique en participant au financement des actions portées par la fédération ainsi que le poste d'animation, réaffirmant ainsi son engagement aux côtés des acteurs du commerce local.

- Les Journées Européennes des Métiers d'Art à l'honneur à Pérouges

Les 5, 6 et 7 avril 2024, Pérouges a accueilli une exposition d'exception dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art. Soutenu financièrement par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, l'événement local a mis en lumière les savoir-faire artisanaux au cœur de la cité médiévale.

Organisé en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, il a réuni 25 artisans d'art, dont neuf issus du territoire intercommunal, dans des lieux patrimoniaux emblématiques. Plus de 1 350 visiteurs ont pu découvrir leurs créations et échanger autour de métiers rares.

Le vendredi, l'événement a également accueilli 132 élèves de l'école primaire de Pérouges pour un parcours pédagogique et interactif à la rencontre des artisans, enrichi d'animations ludiques sur la découverte des métiers.

L'action de la CCPA s'inscrit dans une volonté de soutenir l'économie de proximité et de valoriser les talents locaux, en lien avec l'attractivité culturelle et touristique du territoire.

5. Emploi-formation

¬ « Rebondir » pour mieux reconstruire son avenir professionnel

Dans la continuité des années précédentes et en partenariat avec la Mission Locale Jeunes d'Ambérieu, la CCPA accompagne les jeunes diplômés qui rencontrent des problématiques d'orientation, de réorientation, de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi malgré leur diplôme. Sur l'année 2024, 58 jeunes ont bénéficié du service. 40 femmes et 18 hommes. Les jeunes ont bénéficié d'une offre de service construite sur mesure selon leurs besoins : des actions collectives sur des thèmes variés tel que la communication, la gestion de ses émotions, mais aussi du coaching et des bilans d'orientation individuels.





→ Les Mardis de l'emploi



- Mardis de l'emploi : rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi

Au plus proche des entreprises et des habitants, les mardis de l'emploi permettent des rencontres directes entre des employeurs et des candidats. Organisés par la CCPA avec France Travail et en partenariat avec la Mission Locale Bugey-Plaine de l'Ain, ces évènements sont répartis sur le territoire de la communauté de commune. Tout le monde peut venir avec son CV, c'est gratuit, simple et sans rendez-vous. Sur l'ensemble de l'année 2024, ce sont plus de 450 demandeurs d'emploi et 140 entreprises qui ont pu échanger sur des opportunités d'emploi, de stage ou d'alternance!

- Salon SOMet : un temps fort pour choisir son avenir

La CCPA et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey ont organisé le 7 février 2024 après-midi, la 3^{ème} édition du Salon de l'Orientation et des Métiers (SOMet 2024). Que faire après la 5°, la 3e ou le bac ? Près de 40 stands étaient accessibles gratuitement pour passer le cap de l'orientation. Ce sont plus de 700 jeunes qui ont pu bénéficier d'aide à l'orientation et rencontrer de nombreux organismes de formation représentant des filières ayant besoin de maind'œuvre, telle la centrale nucléaire du Bugey côté industrie mais aussi des acteurs des métiers de la médecine, du bâtiment ou encore de l'hôtellerie-restauration...



- Valorisation des métiers en tension : la VR au service de l'orientation

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a renouvelé en 2024 son partenariat avec VR Studio pour la création et l'animation de contenus en réalité virtuelle (VR).

Objectif : faire découvrir de manière immersive les métiers et filières en tension du territoire. Trois nouvelles vidéos VR ont ainsi été commandées pour enrichir un catalogue déjà riche de plus de 50 métiers.

Au-delà de la production de contenus, les vidéos sont régulièrement animées lors d'événements locaux : forums, interventions en établissements scolaires, rencontres entreprises. En 2024, l'accent a été mis sur une présence renforcée dans les collèges du territoire, ou encore auprès de la Mission Locale d'Ambérieu.

Cette démarche innovante permet sensibiliser les jeunes aux opportunités professionnelles locales, de manière ludique et concrète, tout en contribuant à la visibilité des entreprises du territoire.

6. Réseaux et animation économique

¬ CEPA: Naissance d'un collectif des entreprises de la Plaine de l'Ain

En juillet 2024, avec l'appui de la CCPA, est né le CEPA - Collectif des Entreprises de la Plaine de l'Ain. Son ambition : fédérer les 5 500 établissements du territoire, sans distinction de taille ou de secteur d'activité.

Dès ses débuts, le collectif a su rallier des entreprises emblématiques et représentatives du territoire, parmi lesquels Roset (Briord), Verallia (Lagnieu), Présentoir Seiller (Tenay), Groupe AXEIS (Saint-Sorlin-en-Bugey) ou encore Boutyplast ou La laiterie de la Côtière (Leyment).

Le CEPA s'est donné pour missions de favoriser les coopérations inter-entreprises, représenter les entreprises auprès des partenaires institutionnels et contribuer aux grands enjeux locaux (emploi, formation, logement, mobilité).

En seulement quelques mois, l'association comptait déjà plus de 100 adhérents. Des coopérations devraient prochainement voir le jour avec AMBLAMEX et le Club du PIPA.

Pour soutenir cette dynamique, la CCPA accompagne le CEPA à hauteur de 45 000 € par an pendant trois ans pour son programme d'animation, ainsi que 35 000 € pour la création d'une plateforme numérique des entreprises. L'association bénéficie également du soutien de partenaires privés majeurs tels que la centrale EDF du Bugey et le Crédit Agricole Centre-Est.







↑Les membres fondateurs du CEPA



↑ La carpe dans tous ses états

7. Agriculture

- La carpe dans tous ses états

Suite aux tests en restauration collective menés en 2023 et 2024, aux travaux d'adaptation technique et d'échanges partenariaux animés par l'association Auvergne-Rhône-Alpes-Gourmand (ARAG) dans le cadre du projet « À Table », la quenelle de carpes est désormais référencée dans la liste des produits proposés par le groupe Pomona - grossiste alimentaire, ce qui permet à l'ensemble des sites SODEXO de s'approvisionner.

D'autres pistes d'intégration de la carpe de la Dombes aux menus des restaurations collectives ont par ailleurs été développées au cours de l'année 2024, le tout accompagné d'animations afin de faire connaître le produit, les méthodes de production / transformation mais aussi et surtout partager des instants gustatifs!

Ces débouchés et les perspectives à venir constituent des résultats opérationnels très positifs du concours d'innovation culinaire autour de la carpe de la Dombes dans lequel la CCPA s'était engagée en 2021 auprès de la CC de la Dombes. l'Association de Promotion du Poisson des Étangs de la Dombes (APPED), le Département de l'Ain et Alimentec.

↓ Forum de l'alimentation locale



- Rencontres et partenariats à la table du forum de l'alimentation locale

32 exposants, 200 participants pour sept territoires et trois chambres consulaires engagés, tels sont les chiffres résumant le forum de l'alimentation locale organisé le 10 avril 2024 au sein de la MFR de Péronnas.

Objectif principal de cet évènement qui s'inscrit dans un projet partenarial global, dans lequel la CCPA s'engage depuis plusieurs années aux côtés des 6 autres collectivités (Grand Bourg Agglomération, Communautés de communes de la Dombes, de la Veyle, Miribel et Plateau, la Côtière, Rives de l'Ain Pays du Cerdon) : réunir producteurs, fournisseurs et prestataires de la restauration collective et commerciale afin de concourir à une alimentation durable, locale et de qualité.

De nombreux producteurs, acheteurs, élus, experts, logisticiens, chargés de mission ont ainsi participé à ce forum organisé autour de présentations de produits, de conférences / tables rondes, démonstrations culinaires mais également d'échanges autour des actions territoriales menées en faveur de l'alimentation. Véritable succès, ce forum a vocation à être renouvelé dans les années à venir!

- Animations sur l'alimentation et l'agriculture à destination des scolaires

Pour sa première année, le programme d'animations scolaires sur l'agriculture et l'alimentation issu du réseau TablOvert proposé par la CCPA a rencontré un franc succès auprès des établissements du territoire. Une vingtaine d'animations ont en effet pu être financées dans le cadre du dispositif porté et animé par l'AFOCG 01 (association d'agriculteurs créée en 1983).

Si la majorité des animations se sont déroulées en classe. 45% d'entre elles ont été réalisées «sur site », soit à la ferme ou en extérieur. Une belle occasion de rencontrer les exploitants directement sur leurs exploitations et / ou découvrir des sites hors les murs!

Le succès de la première année ne s'est pas démenti pour l'année scolaire 2024 / 2025 puisque la CCPA a réceptionné 32 demandes et pu accompagner 22 d'entre elles.

POUR EN SAVOIR PLUS: www.tablovert.fr/animation-agriculture-alimentation/



- Rencontre avec nos producteurs grâce à l'Ain de Ferme en Ferme

Ouvrir les portes de son exploitation au grand public pour faire connaître son métier, son savoir-faire et ses produits : voici l'objectif de l'évènement « L'Ain de Ferme en Ferme », organisé depuis 2008 par l'AFOCG 01.

En 2024. 11 nouvelles fermes ont ouvert leurs portes, portant à 32 le nombre d'exploitations participantes, dont six sur la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (avec 2 nouvelles fermes sur le territoire). Soutenu par la CCPA depuis plusieurs années, cet évènement grand public rencontre toujours un vif succès, avec près de 1 000 visiteurs en moyenne par ferme.

- Soutien aux Mesures Agro-**Environnementales et Climatiques**

Agro-Environnementaux Les Programmes et Climatiques (PAEC) sont des dispositifs permettant aux exploitations agricoles de souscrire à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : mesures visant au changement ou maintien de pratiques agricoles durables par le respect d'un cahier des charges sur les parcelles, en contrepartie d'une aide.

Le territoire comprend 3 PAEC :

- PAEC de la Dombes, piloté par la Communauté de communes de la Dombes :
- PAEC du massif du Bugey, piloté par la Communauté de communes de Bugey Sud;
- PAEC de la Basse Vallée de l'Ain, piloté par la Chambre d'Agriculture.

En 2024, la CCPA a renouvelé ses conventionnements auprès des structures porteuses et animatrices de ces trois PAEC, et part le fait, son engagement auprès des exploitants agricoles



du territoire souhaitant mettre en œuvre et / ou maintenir certaines pratiques durables sur leurs parcelles.

↑ Peuplement forestier

- Aides à la replantation et l'amélioration des peuplements forestiers

Face à la recrudescence des dépérissements forestiers, la CCPA a intégré en 2023 le fonds local « Construire une ressource forestière pour l'avenir ».

Ce dispositif permet aux propriétaires (privés comme publics) de parcelles forestières situées sur l'une des 53 communes de la CCPA d'accéder à des aides techniques et financières à la replantation et l'amélioration des peuplements forestiers. Les propriétaires d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles de 0,5 ha minimum peuvent ainsi prétendre à une aide financière d'un montant maximum de 60% des coûts des travaux dans la limite d'une dépense plafonnée à 4 300 € par hectare.

Effectif depuis le 1er janvier 2024, le dispositif a permis d'accompagner sur l'année plus de 54 ha de surface forestière du territoire pour un montant de plus de 37 000 € de travaux.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Appui technique forêt publique :

• Fabien BENACCHIO - ONF fabien.benacchio@onf.fr (Fonds Plaine et Bocage de l'Ain) - 06 34 62 97 16

Appui technique forêt privée :

• Eric HELL - CNPF

eric.hell@cnpf.fr - 06 08 36 45 58

• Frédéric BLANCHON - CNPF

frederic.blanchon@cnpf.fr - 07 63 71 28 93

LA PROMOTION DU TOURISME

La compétence tourisme communautaire s'articule en trois axes qui sont le développement touristique, orchestré en interne, l'Office de Tourisme, géré sous forme d'EPIC et la Taxe de Séjour gérée par la CCPA et reversée à l'OT.

Le développement touristique est encadré par un schéma de développement touristique qui définit une stratégie pour les années à venir, elle prend aussi en compte la politique fixée par les partenaires institutionnels. En juillet 2024, le Schéma de Développement Touristique a été présenté en Conseil communautaire. Puis plus largement, en octobre, une synthèse a été proposée aux acteurs locaux et partenaires touristiques lors d'un séminaire dédié à la thématique.



1. Développement touristique

- Activités de pleine nature

• Le sentier des tunnels

La réhabilitation du sentier des tunnels. itinéraire emblématique de randonnée pédestre, est inscrit au plan d'actions de l'Espace Naturel Sensible de l'Albarine. Des aménagements à forts enjeux pour la dynamisation de la vallée grâce au développement des activités « à sensation ».

À la demande de la CCPA, le Conseil Départemental mène une enquête foncière afin d'identifier les propriétaires des tunnels et du sentier. Afin d'anticiper d'éventuels transferts de propriétés, le CEREMA a effectué une visite de terrain. Celle-ci a été suivie d'un programme d'études préalables.

• Randonnée Pédestre

Un Schéma de randonnée a été réalisé en 2020, la mise en œuvre présente plusieurs complications tant au niveau des autorisations de passage que du mobilier ou de l'entretien.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a été missionné à partir du mois de juillet 2023 pour améliorer progressivement des circuits de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le rendu de l'audit fait état de nombreuses modifications nécessaires tant sur le terrain qu'au niveau administratif avec la régularisation des autorisations de passage et des modifications de tracés.

La mise à jour du Plan des Itinéraires de Promenade et de Randonnée se fera progressivement avec plusieurs niveaux d'intervention :

- Des clubs locaux pour le balisage et le petit entretien dans le cadre de la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- Des Brigades Nature de l'Ain dans le cadre d'une convention annuelle



↑ Le sentier des tunnels

- Des travaux d'aménagement réalisés selon les prescriptions par le CDRP par des entreprises : création de passerelles, pose de lignes de vie, débardage...
- La signalisation sera implantée au fur et à mesure de la remise en état des chemins et sera suivie de la promotion réalisée par l'Office de Tourisme.

Un topo carte « de Lhuis à Izieu » est aussi réalisé en partenariat avec la Communauté de communes Bugey Sud

• Plage du Point Vert

Serrières-de-Briord dispose de la seule plage et zone de baignade aménagée et surveillée en milieu naturel sur le territoire.

Le cabinet d'études a proposé plusieurs scénarii d'aménagement d'une zone de baignade visant à résoudre les problèmes des algues et des conséquences de la présence en grand nombre de cygnes.

Les propositions d'aménagement de la nouvelle zone de baignade sont étudiées par la CNR, gestionnaire du foncier.

- Espaces naturels sensibles



Le territoire communautaire compte cinq espaces naturels sensibles. Pour quatre d'entre eux, la mise en œuvre du plan d'action est déléguée au Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles. La gestion du site de la Pernaz a été confiée à l'association Rivières Sauvages.

- ENS Albarine, le plan d'action conjugue préservation de la bio-diversité et développement touristique. Plusieurs opérations ont été développées au cours de l'année :
- Programmation d'une journée de découverte pour le grand public à Torcieu destinée à présenter les activités de pleine nature et sensibiliser au patrimoine naturel. Pour des raisons météorologiques, cette manifestation a été annulée.
- Création d'une zone de change pour les usagers du canyon à Chaley afin d'apaiser les relations entre habitants et les touristes.
- Implantation d'un eco-compteur à la sortie du canyon afin de quantifier la fréquentation et répondre aux interrogations des différents publics.
- Réunions de préparation de la saison et bilan

- en fin d'année avec les guides des activités de pleine nature.
- Rédaction conjointe d'une charte des bonnes pratiques du canyon portées par les guides locaux afin de sensibiliser les professionnels qui fréquentent occasionnellement le canyon.
- Programmation d'aménagements des sentiers de Torcieu et de Chaley.
- Intervention du CEN et de la SAFER auprès des conseils municipaux pour expliquer la démarche de recherche des biens vacants présumés sans maître. Cette animation foncière a pour but d'identifier les propriétaires de parcelles ayant un intérêt pour la biodiversité ou la pratique des
- ENS des méandres du Rhône et de Villebois : les programmes d'actions sont arrivés à échéance, ils sont évalués cette année et la définition des opérations suivantes est réalisée en interne entre communes, Communauté de communes, CEN et Conseil Départemental.
- Rivières Sauvages : poursuite du projet d'aménagement en vue de l'inscription du circuit d'interprétation au PDIPR
- Haut Rhône : suivie de l'étude d'impact menée par l'Office National des Forêt

¬ Véloroutes et itinérance

« La Grande Dombes », c'est le nom informel choisi par le collectif de six communautés de communes (Val de Saône Centre, la Dombes, Dombes Saône Vallée, 3CM, Miribel Plateau et la Plaine de l'Ain) qui se sont regroupées pour com-

↓ Albarine. sensibiliser au patrimoine naturel



↑ La ViaRhôna



mander l'étude d'une liaison entre La Voie Bleue et la Viarhôna et des circuits reliant les points d'intérêts touristiques.

Le groupement des communautés de Communes de la Dombes (comprenant la CCPA) a retenu un scénario parmi les différents parcours étudiés pour relier la Voie Bleue et la Viarhona. Chaque collectivité pourra déployer le schéma proposé..

La boucle locale reliant les sites touristiques du secteur de la Dombes demande une étude opérationnelle complémentaire.

Collectif Léman-Lyon Viarhôna

Plusieurs groupes de travail sont instaurés dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat :

- Culture : réflexion sur une programmation culturelle d'animation de la véloroute,
- Infra-structure et petits équipements dans haltes, partage d'expérience qui nous permet notamment de compléter les équipements au Bocal,
- Signalisation en deux temps avec un schéma global pour lequel les collectivités partenaires sont signataires d'une convention cadre avec comme chef de fil la CC des Balcons du Dauphiné.

La phase 2 du schéma de signalisation est pilotée en directe par les collectivités membres qui le déploie individuellement. La CCPA a choisi de lancer cette opération fin 2024. Le marché prend en compte la réalisation et la pose de signalisation des services utiles aux habitants du territoire et objets touristiques.

2. Promotion touristique

L'Office de Tourisme géré sous forme d'EPIC s'est vu délégué une partie de la compétence tourisme (animation et promotion) par la CCPA. Cette délégation est assortie de missions « régaliennes » communes à tous les Offices de Tourisme de France.

La CCPA, par convention, fixe des objectifs et alloue des moyens annuels nécessaires à la mise en œuvre de ceux-ci. La Convention d'Objectifs et de Moyens étant arrivée à échéance, un nouveau document cadre a été élaboré entre les services de l'OT et de l'intercommunalité. Il intègre d'ores et déjà des axes de développement et de gouvernance identifiées dans le cadre du schéma de développement.

Issue du Schéma de Développement Touristique, la feuille de route annuelle vient préciser les missions confiées à l'Office de Tourisme par la CCPA. Pour l'année 2024, les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Connaissance des attentes du public
- Améliorer la connaissance des professionnels en déplacement par le biais d'enquêtes auprès des hébergeurs,
- Affiner les connaissances des clientèles et faire évoluer la stratégie marketing.
- Participer aux actions organisées par la Communauté de communes :
- Participer aux Comités de Pilotage du Schéma de Développement, Communication, Création du bâtiment de l'OT, Château de Chazey, ENS Albarine.
- Proposer et mettre en œuvre une action de sensibilisation spécifique lors du passage du Tour de France.
- Conforter l'accueil du Public
- Horaires d'ouverture public des BIT (planning des horaires d'ouverture à joindre) : élargir la plage horaire d'accueil au bureau de Pérouges afin d'orienter les visiteurs et de suggérer des activités supplémentaires et allonger la durée de leur séjour,
- Assurer l'accueil hors lors d'événements d'ampleur,
- Améliorer la visibilité des relais d'information

touristique : recenser les outils de communications employés / identifier les besoins / animer le réseau, favoriser le partage d'expériences.

- Renforcer les actions en faveur de l'itinérance
- Chemin d'Assise : recenser les hébergements sur l'itinéraire et valoriser les différentes étapes,
- Clientèle TER : proposer une offre au départ des gares et proposer ainsi une offre « sans voiture »,
- Participer aux travaux de promotion et mise en tourisme de la Viarhôna.
- Gestion des registres de la taxe de séjour, interface avec les hébergeurs et promotion de l'offre
- Initier la démarche vers la Démarche Qualité : formation, mise à jour des critères et des différentes procédures
- ¬ Mettre en œuvre une stratégie d'ambassadeurs de territoire : identifier les différents réseaux d'acteurs qui travaillent avec l'OT, les personnes ressources, les thématiques.
- Améliorer la communication et la valorisation des actions de l'OT vers les Mairies.
- Création d'un code de marque En 2024, la Plaine de l'Ain a accueilli le Tour de France, un événement d'ampleur durant lequel les projecteurs sont braqués sur une destination. À cette occasion les supports de communication été ré-interrogés. Une agence de communication a accompagné la CCPA a coconstruire une nouvelle signature « La Plaine de l'Ain : la vie prend du relief » déclinable par commune « Pérouges, la vie prend du relief » ou par activité ou site « Le château des Allymes, la vie prend du relief ».

La plate-forme de marque donne naissance à une histoire écrite par les acteurs locaux (représentants du monde économique, de l'industrie, du domaine culturel, associations et professionnels du tourisme) réunis en séances de travail pilotées par l'agence.

Cette nouvelle stratégie de communication est déclinée sur les supports de communication revisités après le choix de la « marque ». Elle offre aussi à l'office de tourisme une boite à outils composée d'expériences à décliner selon les valeurs du territoire, éléments de langage, ressources photographiques...

3. Taxe de séjour

En continue et durant toute l'année, la CCPA suit l'actualité de la taxe de séjour à travers des formations et des interventions de nos partenaires. Des veilles sont mises en place pour suivre les évolutions de la réglementation.

À l'échelle départementale, un groupe réunissant les gestionnaires de la taxe de séjour a été constitué. La CCPA participe activement par des échanges de « bonnes » pratiques et partages d'information. Il a pour but de partager les problématiques et apporter un support d'échanges entre les collectivités et les OT. L'objectif est aussi de converger vers une harmonisation des tarifs selon les typologies de fréquentation et de territoire.

Les tarifs sont révisés, comme l'exige la loi, avant le 1er juillet 2023 et mis en application au 1er janvier 2024





LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

ateliers

igstyle
u La Semaine Bleue : atelier de confection d'un terrarium avec Cathy d'Arbres & Co





1. Les seniors – le service du **CLIC: Centre Local d'Information** et de Coordination

Le CLIC a pour missions :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées à partir de 50 ans et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gérontologique,
- l'observation du vieillissement.

En 2024, le CLIC a accompagné 1015 personnes, particulièrement dans les domaines d'accès aux droits et du maintien à domicile.



POUR ALLER PLUS LOIN : www.clic-plainedelain.fr

Zoom sur le rôle du CLIC et l'OPAH

Le CLIC participe à la détection des besoins en matière de travaux, susceptibles de favoriser le maintien à domicile. Il a orienté et accompagné 207 demandes de personnes âgées en ce sens.

Zoom sur la cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée

- Des formations et sensibilisation auprès des professionnels du domicile et des établissements : EHPAD de St-Ramberten-Bugey, MARPA de Serrières-de-Briord.
- 19 personnes accompagnées.

Le CLIC c'est:



composée d'une responsable / coordinatrice de service, une assistante de coordination et une assistante d'accueil.



Visites à domicile sur rendez-vous et permanences

sur RDV à : Meximieux et Lagnieu



Un service gratuit



du public sur rendez-vous



Bureaux du CLIC:

46 rue Noblemaire, 01500 Ambérieu-en-Bugey Tél. 04 74 46 19 04

2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés : un fonctionnement en réseau

Le territoire bénéficie d'un réseau de trois Maisons d'accueil de Jour à Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux. Âgés de plus de 60 ans et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, les bénéficiaires sont ainsi accueillis à la journée afin de rompre l'isolement et participer à diverses activités. Cet accueil procure en parallèle un moment de répit mais aussi un soutien psychologique aux aidants familiaux qui mettent souvent leur propre vie sociale entre parenthèses pour s'occuper de leur proche.

> Trois sites un seul numéro : Tél. 04 74 40 33 05

email: accueildejour@ehpad-lagnieu.fr

Maison d'accueil de Lagnieu Rue Henri Dunant 01150 Lagnieu

Maison d'accueil d'Amberieu-en-Bugey 13, rue de la commune 1871

01500 Ambérieu-en-Bugey

Maison d'accueil de Meximieux 10, rue du Guichardet 01800 Meximieux

3. Maison France Services

France services est un service de proximité, gratuit, à destination de tout public : il apporte des réponses de premier niveau dans les démarches administratives en lien avec les 11 organismes partenaires (MSA, CAF, Pôle-emploi, CPAM, CRASAT, DGFiP, La Poste, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, l'ANAH et le Chèque énergie).

Le territoire de la CCPA compte deux structures : à Ambérieu-en-Bugey et à St Rambert-en-Bugey et quatre lieux de permanences : Tenay, Briord, Sault-Brénaz et Meximieux.

Sur ces sites, les agents mettent à disposition le matériel nécessaire aux personnes qui ne disposent pas toujours des outils numériques afin d'accéder à leurs droits: l'usager peut être en autonomie ou accompagné, les habitants sont de cette manière acteur de leur parcours en réalisant eux-mêmes les demandes tout en étant soutenus par les agents.

Nouveauté 2024

Deux nouveaux partenaires ont fait leur entrée dans le dispositif : l'Anah et le Chèque énergie. Les France Services deviennent des points d'entrée pour trouver de l'information sur ces sujets.

Les journées portes ouvertes d'octobre ont été l'occasion de pouvoir rencontrer des professionnels du territoire afin de s'informer sur la gestion budgétaire, la mobilité, le droit, les aides à la rénovation. Il y a également eu des temps entre les services et les partenaires du territoire afin d'échanger sur leurs missions respectives.



→ France Services Agora

5 rue Berthelot, 01500 Ambérieu-en-Bugey Tél. 09 70 21 19 25 amberieu@france-services.gouv.fr

→ France Services Albarine

108, rue du D' Temporal, 01230 St-Rambert-en-Bugey Tél. 06 22 95 90 58 strambert@france-services.gouv.fr

Chiffres pour les deux structures cumulées

contacts en 2024

soit 6% de plus qu'en 2023.

7 % des contacts se font sur les lieux de permanence.

Thématiques principales des demandes

- La retraite (CARSAT) Les impôts (DGFIP)
- Le logement (CAF) Le RSA et la Prime d'Activité (CAF)
 - Les pré-demandes de titres d'identité (France Titres)

























Plaine de l'Ain

↓ Clément Russo, Vainqueur du prix du plus combatif

↑ Mark Cavendish a remporté la 5° etape du Tour de France 2024



- La CC-Plaine de l'Ain accueille une étape du Tour de France 2024.

C'est une grande fierté pour la Plaine de l'Ain d'avoir accueilli la cinquième étape du Tour de France 2024 avec une arrivée le mercredi 3 juillet sur la commune de Saint-Vulbas. La CCPA poursuit ainsi son histoire de coeur avec le cyclisme. Le choix de Saint-Vulbas comme villeétape, commune engagée depuis longtemps dans le sport et spécialement dans le cyclisme, ne devait alors rien au hasard. Partis de Saint-Jean-de-Maurienne, les cyclistes sont entrés sur le territoire de la CCPA via la commune de Lhuis, pour ensuite parcourir 36 km avant une arrivée très attendue à Saint-Vulbas.

En amont des animations prévues pour l'arrivée du Tour, le vendredi 22 mars 2024, les classes de CM1 et CM2 du territoire de la CCPA avaient été conviées à participer à la grande dictée du Tour organisée au Centre International de Rencontres à Saint-Vulbas.

C'est ainsi que 491 élèves se sont déplacés afin de concourir avec le plus grand sérieux à la dictée lue par le renommé François Belay, speaker officiel du Tour de France.

Ce coup de projecteur a été l'occasion de faire connaître au monde entier notre territoire, son histoire industrielle et son environnement préservé où il fait bon vivre, travailler et se détendre.

Le 3 juillet 2024 restera ainsi une date clé, autour d'un événement mondial et une belle et grande fête fédérant les habitants et les associations locales!

tratimmun



↑ La dictée du Tour de France



4. La promotion du sport

La Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports.

La CCPA soutient également les clubs sportifs et les écoles de sports labellisées.

écoles de sport labélisées 20 800 € de subventions

clubs sportifs de haut niveau aidés

80 000 € de subventions



5. La jeunesse et l'insertion

- Subventions aux associations dans le domaine de la ieunesse

• Huit associations – 6 812 € (hors mission locale)

- Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

• Huit associations : 62 440€

- Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

• 16 jeunes : 1 250€

6. La culture et l'évènementiel

- Soutien à la culture et à l'évènementiel

En 2024, les associations culturelles soutenues par la CCPA se sont fortement engagées afin de proposer un large éventail de manifestations.

La CCPA a réparti un budget de 313 800€ entre les 45 actions proposées par diverses associations culturelles du territoire.

Cinq écoles de musique associatives, inscrites au Schéma départemental de développement des enseignements artistiques ont bénéficié d'une aide pour un montant global de 35 900€.

Quatre projets en itinérance ont été également soutenus pour un montant de 13 000€.

associations sportives aidées pour leur manifestation

209 232 € de subventions





↑ Festival Khoma

↓ Atelier théâtre et

de Briord

danse au collège

- Ar(t)osons la Plaine, la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain poursuit son engagement en faveur de l'action culturelle, avec pour objectif de renforcer le lien social et d'améliorer la qualité de vie en milieu rural. En 2023, elle a ainsi signé une Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) multi-partenariale intitulée Ar(t)osons la Plaine, couvrant la période de septembre 2023 à juin 2026.

Fondé sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle — la rencontre avec les artistes et leurs œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances — le projet a permis, dès sa première année de mise en œuvre, de lancer plusieurs actions en lien avec les établissements scolaires, les structures sociales et les acteurs culturels locaux.

Bilan de l'Année 1 (2023-2024)

Sur l'année scolaire 2023-2024, cinq projets ont été menés, permettant à plus de 1.200 habitants de tous âges de participer à une ou plusieurs actions artistiques. Une grande diversité de formats d'intervention a été expérimentée, selon les publics et les territoires concernés. Plus de 40 structures partenaires ont été mobilisées pour accueillir ces actions sur l'ensemble du territoire.

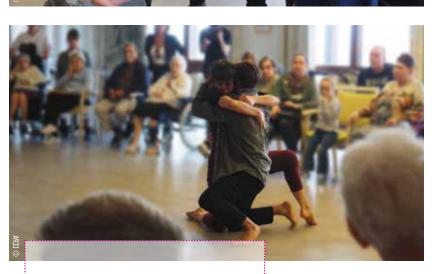












↑ Restitution conviviale pour les résidents et leurs familles à l'EHPAD Rose d'Or de Meximieux



↑ Atelier de croquis animalier à l'école Jules Ferry d'Ambérieu-en-Bugey



traversées par les équipes artistiques sur les deux premières années

ont participé aux projets

Lancement de l'Année 2 (2024-2025)

Les interventions artistiques et culturelles ont repris dès la rentrée de septembre 2024. Pour cette deuxième année, cinq nouveaux projets ont été introduits, portés par des équipes artistiques professionnelles itinérantes, qui vont à la rencontre des habitants, petits et grands, dans une logique de proximité et de création partagée.

Au programme de cette Année 2 :

- « La goutte qui se rêvait océan », avec La Toute Petite Compagnie: un projet mêlant arts sonores, théâtre et écriture, à destination du public sco-
- « Par un fil de la Godasse », avec la Compagnie Testudines : une exploration croisée entre arts et sciences menée dans cinq structures médico-sociales, dans le cadre de l'appel à projets Culture & Santé.

- « Au fil du Cocon », avec L'Atelier du Vent et Stéphane Paret : un projet d'arts visuels à destination d'un public très diversifié, en partenariat avec la Ville d'Ambérieu et l'Espace 1500.
- « Parlons patrimoine... avec les journalistes en herbe », avec Radio B : un projet journalistique autour du patrimoine, à destination des jeunes, mené sur le temps scolaire et périscolaire, en lien avec un collège et trois centres périscolaires.
- « Terr'histoires : récits de vie en partage », avec Claire Parma, Isabelle Noël, Aurélie Loiseau et Sylvie Delom : un projet triennal de conte et arts du récit, mené en partenariat avec le Centre des arts du récit.

Les actions sont réalisées entre septembre 2024 et juin 2025.











↑ Journée d'enregistrement au studio de Radio B avec les jeunes de Serrières-de-Briord



↑ Veillée conte et collectage à Saint-Sorlin-en-Bugey

- Projet de fresques participatives : une dynamique artistique et citoyenne qui se poursuit

Après une première expérimentation réussie en 2023, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi en 2024 son projet de fresques participatives dans l'espace public, en lien avec les communes volontaires. Ce dispositif permet aux habitants de s'impliquer dans la création d'une œuvre artistique collective, tout en redonnant vie à un bâtiment ou un mur de leur commune.

Suite à un appel à projets lancé en septembre 2023, quatre communes ont été retenues pour l'édition 2024 : Blyes, Bourg-Saint-Christophe, Charnoz-sur-Ain et Loyettes. Les réalisations, menées au printemps et à l'été 2024, ont mobilisé deux équipes artistiques — le collectif Passe-Mural et Stéphane Paret — et permis à de nombreux habitants, de tous âges, de participer à des ateliers collaboratifs et intergénérationnels. Ces fresques s'inscrivent dans une démarche de co-création, de valorisation du patrimoine local et de renforcement du lien social.

ont participé à la création des quatre fresques en 2024



↑ Chantier de fresque participative à Bourg-Saint-Christophe

Fort de cet engouement, un nouvel appel à projets a été lancé en septembre 2024, en direction des communes du territoire souhaitant s'engager dans l'édition 2025. Les candidatures ont été étudiées en fin d'année, et six communes lauréates ont été retenues : Sainte-Julie, Meximieux, Saint-Jean-de-Niost, Ambérieu-en-Bugey, Vaux-en-Bugey et Torcieu. Les chantiers participatifs, qui se dérouleront au printemps et à l'été 2025, seront pilotés par quatre équipes artistiques : Passe-Mural, Stéphane Paret, Sorry Graffiti et la galerie d'art urbain Em'arts.

Un teaser vidéo expliquant la démarche des fresques participatives et mettant en valeur les retours d'expérience des communes et des habitants a été réalisé au printemps-été 2024. Ce format court donne à voir l'implication des participants, l'ambiance des ateliers et les fresques finalisées.

POUR VOIR LE TEASER VIDÉO : https://www.youtube.com/watch?v=AH2B_lxug00

- Pl'Ain de culture

En 2024, le conseil de développement, en partenariat avec la CCPA, s'est investi dans la création d'un site de promotion culturelle « Plain de Culture » après avoir constaté que malgré une offre culturelle très riche sur le territoire, un manque d'information pour les habitants et une difficulté pour le milieu associatif à communiquer sur les activités et évènements se faisaient ressentir.

Grâce à ce nouveau site ww.plaindeculture.fr, les structures et associations culturelles du territoire peuvent ainsi librement communiquer sur leurs activités et promouvoir leurs actions auprès des habitants grâce à ce nouveau dispositif qui regroupe dorénavant en un seul lien tous les événements du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN: www.plaindeculture.fr





Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain Tél. 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain:1 www.cc-plainedelain.fr